

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès



## STRATÉGIE NATIONALE DE SCOLARISATION DE LA FILLE EN REPUBLIQUE DU CONGO

## TABLE DES MATIERES

Avant-propos .....	3
Sigles et Acronymes .....	5
Processus d'élaboration de la strategie .....	7
Introduction .....	9
Partie I - Analyse de la scolarisation des filles .....	13
1. Situation actuelle de la scolarisation des filles.....	14
1.1 Contexte socio-économique.....	14
1.2 Importance de l'éducation des filles.....	15
1.3 Organisation du système éducatif national .....	17
1.4 Démographie scolaire .....	19
1.5 Situation actuelle des disparités dans le système éducatif .....	20
1.5.1 Efficacité et efficience .....	22
1.5.2 Pertinence .....	24
1.5.3 Equité .....	26
Partie II – La strategie nationale de scolarisation de la fille.....	29
2. Défis, opportunités, but et objectifs.....	30
2.1 Défis actuels.....	30
2.2 Opportunités.....	32
2.3 But et objectifs.....	33
2.3.1 Résultats opérationnels et activités.....	34
2.3.2 Indicateurs de suivi .....	37
Partie III – Mise en œuvre de la strategie .....	39
3. Cadre de mise en œuvre, de suivi et évaluation .....	40
3.1 Le comité sectoriel de pilotage.....	40
3.2 Le Réseau national d'éducation des filles .....	40
Partie IV – Coût estimatif de la strategie .....	42
4. Financement de la strategie nationale de scolarisation de la fille .....	43
4.1 Modalités de financement .....	43
4.2 Coût de la strategie nationale de scolarisation de la fille .....	43
Partie V - Plan d'actions de mise en œuvre de la strategie .....	48
5.1 Plan d'actions.....	49
5.2 Chronogramme de mise en œuvre .....	52
Annexes .....	54

## AVANT-PROPOS

La République du Congo a développé une stratégie sectorielle de l'éducation (SSE 2015-2025) qui lui a permis en 2015 d'intégrer l'initiative de mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous (IMOA-EPT) et le Partenariat Mondial pour l'Education (PME) en qualité de 61<sup>ème</sup> pays membre. Cette SSE est organisée autour de trois axes visant à construire un système éducatif performant, à savoir :

- a) offrir une éducation de base de qualité à tous (socle de 10 ans) ;
- b) répondre aux besoins en ressources humaines d'une économie émergente ;
- c) rendre efficace le pilotage et la gestion du système éducatif.

L'article 2 de la loi scolaire n° 25-95 du 17-11-95 fait état de ce que tout enfant congolais a droit, sans discrimination d'origine, de nationalité, de sexe, de croyance, d'opinion ou de fortune, à une éducation de base qui lui assure le plein développement de ses aptitudes intellectuelles, artistiques, morales et physiques ainsi que sa formation civique et professionnelle. Il proclame ainsi l'égalité de tous les enfants en droits et devoirs.

Cependant, au-delà d'énormes avancées significatives réalisées par notre pays dans la mise en œuvre de cette haute volonté politique, les enquêtes menées à ce jour révèlent encore au niveau national l'existence de quelques inégalités sociales, notamment de genre dans la plupart des secteurs ; celui de l'éducation n'étant pas en reste.

La stratégie nationale de scolarisation de la fille en République du Congo, outre qu'elle ressasse les facteurs de blocage et d'inégalité dont est victime la fille, fait aussi un examen minutieux de l'environnement spécifique culturel, familial, scolaire et psycho-physiologique propre à la fille en situation scolaire, partant des orientations communes de la stratégie sectorielle de l'éducation.

Le but de la scolarisation de la fille est de faire d'elle une réelle actrice du développement ; pour cela, elle doit disposer d'un outillage culturel et intellectuel pour s'intégrer, car l'éducation des filles est un enjeu fondamental du développement humain durable.

La présente stratégie nationale de scolarisation de la fille constitue l'aboutissement d'un travail qui a impliqué un large spectre de partenaires tant nationaux qu'internationaux dont l'UNICEF. Elle opte en faveur d'une scolarisation égalitaire et sécurisée, tout en ciblant les problèmes clés actuels en lien avec l'environnement scolaire de la fille et en prenant en compte l'ensemble de ses préoccupations de développement et d'intégration globale. Ceci est d'autant plus évident que l'ancien Secrétaire Général des Nations-Unies, Koffi ANNAN,

affirme : « il n'existe aucun instrument de développement plus efficace que l'éducation des filles ».

Le gouvernement de la République du Congo et les partenaires principaux de l'éducation inscrivent cette initiative dans la vision du Chef de l'Etat telle qu'exprimée dans son projet de société pour le Congo de 2016 à 2021 « *La marche vers le développement : une population éduquée, dont une partie est bien formée dans différents domaines tels ceux des sciences, des technologies et des techniques, est une population préparée à accélérer le développement de son pays. D'où l'importance que j'accorde à la modernisation de l'éducation* ».

Ainsi, de la prise en compte effective de cette frange majeure de notre population que constitue la fille, dépend la vitalité de notre système éducatif qui se veut performant.

**Le ministre de l'Enseignement Primaire,  
Secondaire et de l'Alphabétisation**



**Anatole Collinet MAKOSSO**

## SIGLES ET ACRONYMES

ACBF	: Association congolaise pour le bien-être familiale
AFD	: Agence française de développement
APEEC	: Association des parents d'élèves et d'étudiants du Congo
BEPC	: Brevet d'études du premier cycle
CEP	: Centre d'éducation préscolaire
CEPE	: Certificat de fin d'études primaires élémentaires
CEDEF	: Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CRIDF	: Centre de recherche, d'information et de développement sur la femme
CSP	: Comité sectoriel de pilotage
CVC	: Compétences de vie courante
DEP	: Direction des études et de la planification
ECOM	: Enquête Congolaise auprès des Ménages
EPT	: Education pour tous
EADE	: Enfants et adolescents en dehors de l'école
FAPE	: Fédération africaine des parents d'élèves
FAWE	: Forum for african women educationalist
FETRASSEIC	: Fédération des travailleurs
FMI	: Fonds monétaire internationale
IDH	: Indice du développement humain
INRAP	: Institut national de recherche et d'action pédagogiques
MEEC	: Mouvement des Elèves et Etudiants du Congo
MASAHS	: Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité
MEPSA	: Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation
MES	: Ministère de l'enseignement supérieur
METPFQE	: Ministère de l'enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi
MJEC	: Ministère de la jeunesse et de l'éducation civique
MPSIR	: Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale
MPFIFD	: Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement
MSP	: Ministère de la Santé et de la Population
MICS	: Enquête à indicateurs multiples
ODD	: Objectifs du développement durable
OMD	: Objectifs du millénaire pour le développement
ORA	: Observer, Réfléchir, Agir
PAM	: Programme alimentaire mondial
PME	: Partenariat mondial pour l'éducation

PRAASED	: projet d'appui à l'amélioration du système éducatif
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitat
RESEN	: Rapport sur l'état du système éducatif national
RNDH	: Rapport national de développement humain
SNSF	: Stratégie nationale de la scolarisation des filles
SSE	: Strategie sectorielle de l'éducation
ULEECO	: Union libre des élèves et étudiants du Congo
UNAPEECO	: Union nationale des parents d'élèves et d'étudiants du Congo
UNESCO	: Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNGEI	: Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles
UNICEF	: Fonds des nations unies pour l'enfance

## PROCESSUS D'ELABORATION DE LA STRATEGIE

Ce document est le couronnement d'un processus participatif qui a été initié par le Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation (MEPSA), après l'élaboration et la validation par le Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement (MPFIFD), de la « *Politique nationale genre* » pour la période 2009 – 2013 et de son « *plan d'actions* ».

Avec l'appui d'un Consultant, une version préliminaire de la stratégie nationale de scolarisation de la fille et son plan d'actions ont été élaborés, respectivement en 2010 et 2014. Suite au constat selon lequel les interventions proposées dans ces deux documents n'étaient pas complémentaires de celles retenues dans la stratégie sectorielle de l'éducation, le MEPSA s'est engagé à les réviser et à les actualiser afin de retenir que celles qui n'ont pas été prises en compte dans stratégie sectorielle de l'éducation.

Dans ce cadre, l'approche méthodologie adoptée par le MEPSA pour réviser et actualiser la stratégie nationale de scolarisation de la fille en République du Congo s'est déroulée en quatre phases suivantes :

- i. La mise en place, en mai 2016, par note de service n°0245/MEPSA-CAB-DGEB, du groupe thématique « *appui à l'élaboration de la politique nationale d'éducation des filles* », composé par les experts du MEPSA, du Ministère de l'enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi (METPFQE), du Ministère de l'enseignement supérieur (MES) et renforcé par ceux du MPFIFD et du Forum for african women educationalist (FAWE).
- ii. Réalisation par le groupe thématique des recherches documentaires nécessaires en vue d'effectuer une analyse de la situation actuelle de la scolarisation des filles (cf. la liste des documents consultés en annexe 1).
- iii. Analyse par le groupe thématique de la situation scolaire des filles : identification, définition, sélection et clarification des problèmes responsables de la moindre scolarisation des filles par rapport aux garçons.
- iv. Détermination par le groupe thématique des objectifs et définition des activités. Le document de référence étant la stratégie sectorielle de l'éducation (SSE 2015-2025), les activités déjà prises en compte dans la stratégie sectorielle de l'éducation n'ont pas été retenues dans la stratégie nationale de scolarisation de la fille. Il s'agit des activités qui permettent de :

- lever les stéréotypes basés sur le genre dans les programmes, manuels scolaires et pratiques pédagogiques (un examen des stéréotypes basés sur le genre dans les programmes a été entrepris dans certaines disciplines scolaires et le processus de réécriture des manuels scolaires est en cours de finalisation) ;
- institutionnaliser les compétences de vie courante en milieu scolaire (un manuel de formation des enseignants aux compétences de vie courante (CVC), élaboré en 2013 avec l'appui de l'UNICEF et de l'Institut national de recherche et d'action pédagogiques (INRAP), sera inscrit dans les programmes de formation des enseignants) ;
- promouvoir la parité dans le corps enseignant (action déjà prise en compte dans le processus de recrutement du corps enseignant et du personnel administratif dans les établissements scolaires et universitaires) ;
- promouvoir la formation des enseignants et des élèves sur les questions de genre et de violences basées sur le genre ;
- construire dans des écoles des toilettes séparées filles et garçons.

Au terme de ce processus de révision et d'actualisation de la stratégie nationale de scolarisation de la fille, un atelier de finalisation et de validation technique du document a été organisé du 20 au 23 décembre 2016. Les participants ont recommandé au groupe thématique « *appui à la stratégie nationale de scolarisation des filles* » de soumettre ce document au Ministre de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, en sa qualité de Chef du Groupe de Résultat « *Education* », pour une validation officielle.

C'est aussi le lieu de préciser que la stratégie nationale de scolarisation de la fille en République du Congo est un document qui n'a pas l'ambition de se substituer à la stratégie sectorielle de l'éducation mais elle la complète dans sa dimension d'éducation des filles pour, non seulement assurer plus de cohérence et de visibilité dans les interventions, mais surtout plus de pertinence.



## INTRODUCTION

L'éducation des filles et des garçons a été depuis toujours un excellent outil d'égalisation des chances, car elle les aide à tirer pleinement parti de leur potentialité et à contribuer à la vie de leur communauté et de leur pays. Elle joue un rôle capital dans la productivité, celle-ci ayant des effets positifs directs sur le développement socio-économique, la stabilité et la cohésion sociale du pays.

Ainsi, considérée comme facteur de développement socio-économique durable, l'éducation de la fille est devenue l'une des préoccupations majeures des pays en développement. C'est pourquoi, même si des progrès notoires ont été enregistrés en matière de réduction significative des écarts entre garçons et filles dans le secteur de l'éducation dans le monde, la scolarisation de la fille représente encore aujourd'hui un enjeu de développement majeur à cause des disparités et des injustices dont les filles sont toujours victimes.

Les différentes études menées sur la scolarisation des filles ont montré que les causes structurelles à l'origine de l'abandon et la non scolarisation sont : l'inaccessibilité géographique, l'ignorance des parents, les coûts directs et d'opportunité, les échecs répétés, les grossesses et mariages précoces, les violences diverses, les mœurs et coutumes rétrogrades, la pauvreté des parents, l'insuffisance de l'offre scolaire, les mauvaises conditions d'apprentissage à l'école, la faiblesse de la législation, l'insuffisante protection offerte par le milieu scolaire, la crise socio-économique et la mauvaise gouvernance du système éducatif.

Ce constat a conduit l'Assemblée générale des Nations Unies à adopter, en 1979, la « *Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)* ».

En 1995, la « *Quatrième conférence mondiale sur les femmes* » a lancé la « *Plateforme d'action de Beijing* ». Le paragraphe 69 de la déclaration finale de cette conférence a consacré six objectifs stratégiques à l'éducation et à la formation des femmes, ainsi libellés :

- assurer un accès égal à l'éducation ;
- éliminer l'analphabétisme féminin ;
- améliorer l'accès à la formation professionnelle, à l'enseignement scientifique et technique et à l'éducation permanente ;
- mettre au point des systèmes d'enseignement et de formation non discriminatoires ;

- allouer des ressources adéquates aux réformes du système éducationnel et suivre leur application ;
- promouvoir un processus d'éducation et de formation permanentes à l'intention des filles et des femmes.

En 2000, le « *Forum sur l'éducation pour tous (EPT)* » de Dakar (Sénégal), qui mentionne explicitement la question de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'enseignement des filles, a été l'occasion pour les Nations Unies de lancer l'Initiative pour l'éducation des filles (UNGEI) dont l'objectif a été de « *réduire les disparités de genre dans l'enseignement primaire et secondaire et de garantir, d'ici à 2015, que tous les enfants achèvent un cycle complet d'enseignement primaire, avec un accès égal des filles et des garçons à tous les niveaux d'éducation* ».

Les initiatives du Partenariat mondial pour l'éducation (PME) concernant la promotion des politiques sectorielles de l'éducation ont fourni des marges de manœuvre financières aux pays pour améliorer la couverture de leur système éducatif dont celle des filles.

Grâce à ces engagements internationaux, des politiques ont été définies et parfois mises en œuvre en faveur de la promotion de l'éducation des filles. Elles ont été traduites en actions concrètes suivantes dans de nombreux pays, afin d'améliorer la participation des filles à tous les niveaux de l'enseignement :

- promulgation des textes législatifs et réglementaires ;
- mise en place des dispositifs institutionnels adéquats ;
- création de structures en charge de la promotion de l'éducation des filles ;
- désignation des points focaux « *genre* » dans certaines institutions ministérielles ;
- mise en œuvre des mesures pour améliorer l'accès et la rétention des filles à l'école.

Bien que ces engagements internationaux aient permis à des nombreux pays de réaliser des progrès significatifs sur les questions de scolarisation des filles, beaucoup reste encore à faire surtout dans les pays africains où persistent encore les discriminations d'ordre légal, sociétal, professionnel et scolaire à l'égard des filles.

La ratification des textes juridiques sous-régionaux, régionaux et internationaux relatifs aux droits des femmes et leur adoption dans l'arsenal juridique de la République du Congo appelle au respect scrupuleux de l'égalité entre les sexes et de la promotion de la femme comme principes fondamentaux du développement humain et durable.

Dans ce cadre, avec l'appui du Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement (MPFIFD), le Congo a élaboré en 2008 la « *Politique nationale genre* » et son « *plan d'actions* » pour la période 2009 - 2013. Cette politique, qui s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre de la Plateforme d'action de Beijing, visait à fournir au gouvernement congolais et à ses partenaires, un cadre d'orientation et d'intégration du « *genre* » dans le processus de développement national, en vue de promouvoir l'égalité et l'équité du genre au Congo. Ses objectifs spécifiques pour l'éducation et la formation professionnelle étaient ainsi libellés :

- s'assurer que les garçons et les filles ont les mêmes chances d'accès et de maintien à l'école ou à la formation d'une manière qui garantit leurs performances et des résultats satisfaisants dans tous les domaines de l'éducation ;
- encourager l'inscription des filles dans les options traditionnellement réservées aux garçons, notamment celles relatives aux sciences et technologies ;
- améliorer le taux d'alphabétisation des femmes ;
- redynamiser les programmes d'alphabétisation des hommes et des femmes ;
- susciter la mise en place d'un corps de volontaires nationaux d'alphabétisation avec une participation équitable des hommes et des femmes surtout dans les zones rurales ;
- insérer l'alphabétisation et l'instruction civique des filles dans les curricula scolaires ;
- appuyer la scolarité des filles.

Tous les secteurs socio-économiques dont celui de l'éducation étaient concernés par cette politique. Compte tenu de son niveau d'exécution moyen, des défis rencontrés, des opportunités actuelles et afin de conforter les positions déjà acquises et mieux cibler les interventions pour éviter la dispersion des activités à mener, rééquilibrer les interventions géographiques (milieux urbains, zones rurales et populations autochtones), établir un système souple de suivi et évaluation des activités et étendre la vision de la mobilisation des ressources financières, la République du Congo a élaboré en 2016 une nouvelle politique nationale « *genre* » et son plan d'action 2017-2021. Les activités consacrées à l'éducation

des filles sont rattachées au sous-programme 1 « *éducation* » du programme 1 « *accès accru des femmes et des filles aux services sociaux de base* ».

En République du Congo, le mécanisme institutionnel qui traite les questions de « *genre* » est sous la tutelle du Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement. Cependant, les questions spécifiques de l'éducation des filles sont du ressort du Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation (MEPSA), du Ministère de l'enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi (METPFQE) et du Ministère de l'enseignement supérieur (MES). Dans ce cadre, un point focal genre a été nommé dans chacun des trois ministères en charge de l'enseignement en vue d'avoir un ancrage institutionnel de cette problématique.

Même si la problématique de la scolarisation de la fille s'inscrit dans une thématique plus globale de l'amélioration de la qualité des systèmes éducatifs déjà prise en compte par la stratégie sectorielle de l'éducation (SSE) 2015-2025, les problèmes d'éducation des filles ne peuvent pas être séparés des problèmes plus généraux de l'offre éducative et de la qualité de l'enseignement.

La mise en place de la stratégie nationale de scolarisation de la fille, qui vient en complémentarité de la stratégie sectorielle de l'éducation, s'impose en ce qu'elle traite des questions spécifiques d'amélioration de la couverture scolaire en faveur des filles. Elle vise à corriger les disparités entre les filles et les garçons à tous les niveaux du système éducatif.

Ce document de stratégie nationale de scolarisation de la fille en République du Congo s'inscrit dans ce cadre. Il est structuré en cinq parties. La première partie analyse la situation actuelle de la scolarisation des filles en se fondant sur les données disponibles. La deuxième partie présente les défis, les opportunités, le but, les objectifs, les résultats opérationnels, les activités et les indicateurs. La troisième partie décrit les structures de mise en œuvre, de suivi et évaluation. La quatrième et la cinquième parties proposent respectivement le coût et le plan d'action de cette stratégie.

## **PARTIE I - ANALYSE DE LA SCOLARISATION DES FILLES**

## 1. SITUATION ACTUELLE DE LA SCOLARISATION DES FILLES

### 1.1 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE



Située dans la partie ouest de l’Afrique centrale, à cheval sur l’équateur, la République du Congo est limitée au Nord par la République Centrafricaine et le Cameroun, au Sud par l’Angola (enclave du Cabinda), à l’Est par la République Démocratique du Congo et à l’Ouest par le Gabon. Le Congo couvre une superficie de 342.000 km<sup>2</sup>. Sur le plan administratif, son territoire est divisé en 12 départements (Kouilou, Niari, Lékoumou, Bouenza, Pool, Plateaux, Cuvette, Cuvette-Ouest, Sangha, Likouala, Brazzaville et Pointe-Noire), 15 communes de plein exercice (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Mossendjo, Ouessou, Djambala, Sibiti, Ewo, Oyo, Owando, Pokola, Madingou, Kinkala et Impfondo), 23 arrondissements, 43 communautés urbaines et 95 sous-préfectures.

Sa population en 2015, avec un taux moyen de croissance annuelle estimé à 3% (Recensement General de la Population et de l’Habitat, RGPH - 2007), comptait 4.755.097 habitants. Les jeunes de moins de 18 ans représentaient 44,9% tandis que ceux de 15 à 29 ans représentaient 29%. Avec plus de 64% de sa population concentrée dans les zones urbaines, la République du Congo est l’un des pays les plus urbanisés d’Afrique. Les villes principales à forte concentration humaine sont : Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Kindamba, Impfondo, Ouessou, Madingou, Mossendjo, Owando et Sibiti. Cette forte urbanisation de la population est un atout pour la scolarisation, car pour les enfants en zones urbaines, la distance de la maison à l’école devrait poser moins de problèmes<sup>1</sup>.

La République du Congo fait partie des pays africains qui disposent de potentielles ressources naturelles. Son économie est basée principalement sur le pétrole et le bois qui constituent les principales ressources du budget de l’Etat. Son Produit intérieur brut (PIB) par habitant, estimé à 3.600 USD.

Depuis une décennie, les performances macroéconomiques sont appréciables, même si depuis le deuxième semestre de 2014, la dégradation des cours du pétrole et des autres matières premières a perturbé fortement les perspectives de croissance. La croissance

<sup>1</sup> Dans l’ECOM 2011, les enfants qui résident en milieux urbains considèrent la distance à l’école comme comptant seulement pour 0,46 % des raisons de la non-fréquentation alors que ceux des zones rurales attachent un poids plus élevé (7,7 %) à ce facteur.

économique moyenne annuelle est d'environ 5%. Elle est tributaire du pétrole et du gaz qui représentent 65% du PIB, 75% des recettes de l'Etat et 80% des exportations. A cela s'ajoutent les ressources minières (fer, potasse et quelques minéraux précieux) et forestières (bois), ainsi que le transport, les télécommunications et la poursuite du programme d'investissements publics de l'Etat qui contribuent de manière significative à la croissance économique. Le Fonds monétaire internationale (FMI) projette des taux de croissance de 3% sur la période 2016-2020.

Avec un taux de pauvreté estimé à 46,5% (ECOM 2011), le Congo n'a pas pu réaliser la majorité des cibles des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), en dehors de celles relatives à l'OMD 2 « *assurer une éducation primaire pour tous* », l'OMD 3 « *promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes* » et l'OMD 6 « *combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies transmissibles* » dont la réalisation a été significative.

Pour favoriser la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD) au niveau international dont la cible est 2030 et de l'agenda 2063 de l'Union Africaine, le Congo est en train d'intensifier la politique de diversification économique notamment par la recherche d'un meilleur climat des affaires en vue de promouvoir le développement rapide du secteur privé (RNDH, 2015).

L'indice du développement humain (IDH) du Congo pour 2014 a été de 0,591, ce qui lui a permis d'occuper la 136<sup>ème</sup> place sur 188 pays. Le niveau de développement humain a régulièrement augmenté au Congo mais à un rythme plus faible, de 2% en moyenne par an entre 2005 et 2014. Ce rythme est loin en-dessous du taux de croissance moyen de 5% annuel. Ce contraste confirme les analyses selon lesquelles la croissance économique n'entraîne pas nécessairement le développement, particulièrement le développement humain.

## **1.2 IMPORTANCE DE L'EDUCATION DES FILLES**

Bien qu'il s'agit d'un droit inaliénable réaffirmé dans les articles 28 et 29 de la Convention relative aux droits de l'enfant et dans l'article 10 de la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, l'éducation des filles entraîne quelques-uns des retours les plus élevés des investissements de développement pour les individus, les familles et la société en général. L'éducation des filles est porteuse de nombreux effets bénéfiques, parmi lesquels les plus visibles sont :

- ***l'incidence sur la condition socioéconomique des femmes et sur le développement économique en général.*** La scolarisation féminine prépare à un emploi mieux rémunéré qui favorise la croissance de la productivité économique à l'échelle nationale : une augmentation d'un point de pourcentage dans la proportion des femmes ayant reçu une

éducation au niveau secondaire augmente de 0,3 points en moyenne le revenu par habitant ;

- ***l'impact important sur le succès de la lutte contre la pauvreté et le développement équitable et durable.*** La scolarisation féminine contribue à changer les attitudes et les mentalités face aux conditions sociologiques (coutumes et mœurs) et psychologiques (complexe d'infériorité) qui font perdurer la pauvreté ;
- ***l'incidence sur la baisse de la fécondité.*** Une femme scolarisée est beaucoup plus susceptible d'utiliser des méthodes efficaces de planification familiale, de repousser l'âge du mariage et de grossesse, ainsi que d'avoir moins d'enfants et en meilleure santé. Le rapport de l'UNICEF sur *La situation des enfants dans le monde 2009* signale ainsi qu'il existe une corrélation entre la baisse du taux de fécondité et celle du taux de mortalité des moins de 5 ans. Selon le rapport de l'état du système éducatif national (RESEN, 2007), l'âge au premier accouchement augmente en moyenne de 2,4 mois par année supplémentaire d'études ;
- ***la réduction de la mortalité infantile et maternelle.*** Les femmes éduquées sont mieux à même de rechercher des soins médicaux pour leurs enfants, de les faire vacciner, d'être mieux informées de leurs besoins nutritionnels et d'adopter de bonnes pratiques sanitaires. Il en résulte que leurs enfants ont des taux de survie plus élevés, sont mieux nourris et en meilleure santé. Ayant une meilleure connaissance des pratiques sanitaires, les femmes scolarisées sont moins à risque de grossesses précoces, ont tendance à avoir moins de grossesse et à les espacer davantage, ainsi qu'à utiliser les services de planning familial, consultation pré et postnatales. Le RESEN a ainsi calculé que la connaissance du cycle menstruel est le fait de 45 % des Congolaises non scolarisées et que cette proportion monte respectivement à 66 %, 74 % et 77 % chez celles qui ont terminé le cycle primaire, secondaire premier et deuxième degré ;
- ***la protection des filles contre le VIH/SIDA.*** L'éducation des filles est l'un des moyens les plus performants pour réduire la vulnérabilité des filles. Elle ralentit l'expansion du VIH/SIDA en contribuant à l'indépendance économique des femmes, au recul du mariage, à la planification familiale et à la diffusion des informations sur la pandémie. Selon le SOWC 2009, le taux de prévalence du VIH chez les jeunes congolais en 2007 était de 0,8 % pour les hommes et de 2,3 % pour les femmes. Ces chiffres étaient à rapprocher de ceux relatifs à la connaissance d'ensemble du VIH en 2002-2008 (35 % pour les hommes et 26 % pour les femmes) et de ceux portant sur l'utilisation du préservatif lors des dernières relations sexuelles à risque en 2002-2008 (36 % pour les hommes contre 16 % pour les femmes) ;
- ***l'impact éducatif intergénérationnel.*** L'éducation de la mère constitue un facteur majeur agissant sur la scolarisation et la réussite des enfants et plus particulièrement de la fille. Dans de nombreux pays, une année supplémentaire de scolarisation de la mère se traduit pour ses enfants par une augmentation du temps de maintien à l'école d'un trimestre ou d'un semestre (UNGEI).



L'éducation des filles constitue donc un investissement vital pour le développement et les pays qui la négligeraient hypothèquent lourdement leur avenir.

### **1.3 ORGANISATION DU SYSTEME EDUCATIF NATIONAL**

Le droit à l'éducation, reconnu à toutes les personnes par l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), est garanti par la Constitution congolaise. Son article 17 prône « *la parité Homme-Femme dans tous les secteurs de la vie nationale* » et son article 29 garantit « *le droit à l'éducation et l'égal accès à l'enseignement et à la formation, ainsi que la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans* ».

La loi scolaire n°25-95 du 17 novembre 1995 modifiant la loi scolaire n°8-90 du 6 septembre 1990 portant réorganisation du système éducatif en République du Congo, qui définit la structure, les objectifs, le fonctionnement, l'administration et la planification du système éducatif, a rendu obligatoire et gratuit l'enseignement primaire pour tous en 1995.

Son article 2 mentionne que « *tout enfant vivant sur le territoire congolais a droit, sans distinction d'origine, de nationalité, de sexe, de croyance, d'opinion ou de fortune à une éducation qui lui assure le plein développement de ses aptitudes intellectuelles, artistiques, morales et physiques ainsi que sa formation civique et professionnelle* ».

La gratuité de l'enseignement au cycle primaire et au cycle secondaire dans les établissements scolaires publics, est entrée en application par arrêté ministériel n°278/MFB/MET/MEPSA du 20 mars 2008.

Le système éducatif national est sous la tutelle du MEPSA, du METPFQE et du MES. Quatre autres ministères, notamment le Ministère des sports et de l'éducation physique, le Ministère de la jeunesse et de l'éducation civique, le Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement et le Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité participent aussi aux activités du secteur de l'éducation.

L'éducation nationale est organisée en système éducatif formel et non formel.

Le système éducatif formel est structuré en quatre niveaux suivants :

- niveau 1 : l'éducation préscolaire, qui accueille les enfants âgés de 3 à 5 ans et les prépare à l'école, à travers les centres d'éducation préscolaire (CEP) situés pour la plupart en milieu urbain et les centres préscolaires communautaires situés en zones péri-urbaine et rurale ;

- niveau 2 : l'enseignement primaire, qui reçoit les élèves âgés théoriquement de 6 à 11 ans, pour un cursus scolaire de 6 ans, sanctionné par un certificat d'études primaires élémentaires (CEPE) qui permet le passage au premier cycle du secondaire ;
- niveau 3 : l'enseignement secondaire, qui offre des formations générale, technique et professionnelle. Son premier cycle reçoit les élèves âgés théoriquement de 12 à 15 ans, pour un cursus scolaire de 4 ans, sanctionné par un brevet d'études du premier cycle (BEPC) ou un brevet d'études techniques (BET). Son second cycle reçoit les élèves âgés théoriquement de 16 à 18 ans, pour un cursus scolaire de 3 ans, sanctionné par un diplôme de bachelier du second degré. ;
- niveau 4 : l'enseignement supérieur, quant à lui, est organisé en trois cycles dont les cursus académiques sont sanctionnés respectivement par une licence (3 ans d'études), un master (5 ans d'études) et un doctorat (8 ans d'études).

Les écoles de formation professionnelle forment les instituteurs, les infirmiers, les assistants sanitaires et assimilés, les cadres des carrières administratives et juridiques, des beaux-arts et arts plastiques, les enseignants et techniciens des eaux et forêts.

L'admission dans ces écoles se fait sur concours destiné aux candidats titulaires soit d'un BEPC, BET ou d'un Baccalauréat, et aussi aux cadres moyens des administrations publiques ou privées pour parfaire leur compétence et, par conséquent, améliorer leur carrière professionnelle. La formation dure entre 2 à 4 ans selon la spécialité. La fin de la formation est sanctionnée par un diplôme professionnel.

Le système éducatif non formel est sous la tutelle du MEPSA. Son offre consiste en un cycle de rattrapage et de remise à niveau des enfants et des adolescents (y compris les enfants et les adolescents autochtones) non scolarisés ou déscolarisés, en vue de leur alphabétisation ou rescolarisation et leur insertion dans le système éducatif formel.

Les trois Ministères de l'éducation sont assistés par un groupe local de l'éducation composé des partenaires de l'éducation (UNICEF, UNESCO, Banque Mondiale, PAM, AFD) et par des associations éducatives (FAWE, APEEC, FAPE, UNAPEECO, ULEECO, MEEC, Fédération des comités de gestion et de développement communautaires dans les écoles, Syndicats d'enseignants). Ce dispositif institutionnel contribue à assurer le maintien de tous les enfants dans le système scolaire après leur accès.

## 1.4 DEMOGRAPHIE SCOLAIRE

La population scolarisable en République du Congo augmente chaque année. Comme l'indique le RGPH, la population congolaise en âge de fréquenter le système éducatif formel en 2015 était respectivement de 401.869 enfants pour l'éducation préscolaire (tranche d'âge de 3 à 5 ans) dont 201.339 filles, 665.586 enfants pour le cycle primaire (tranche d'âge de 6 à 11 ans) dont 331.074 filles, 408.877 enfants pour le premier cycle du secondaire (tranche d'âge de 12 à 15 ans) dont 207.088 filles et 294.886 enfants pour le second cycle du secondaire (tranche d'âge de 16 à 18 ans) dont 152.631 filles.

Selon les statistiques scolaires de 2015 (tableau n°1), la population scolarisée dans le système éducatif formel était de 84.360 enfants au préscolaire dont 54% filles, 842.150 élèves au primaire dont 50% filles, 373.103 élèves au premier cycle du secondaire dont 42% filles, 115.198 élèves au second cycle du secondaire dont 53.47% filles, 39.816 élèves dans l'enseignement technique et professionnel dont 48% filles et 44.659 étudiants dans l'enseignement supérieur dont 42% filles.

Tableau n°1: Répartition des effectifs des apprenants selon les niveaux du système éducatif

Niveaux du système éducatif	Filles	Garçons	Total	% Filles	% Garçons
Education préscolaire	45,474	38,886	84,360	54%	46%
Enseignement primaire	420,576	421,574	842,150	50%	50%
Enseignement secondaire 1 général	157,350	215,753	373,103	42%	58%
Enseignement secondaire 2 général	53,801	61,397	115,198	47%	53%
Enseignement technique et professionnel	19,064	20,752	39,816	48%	52%
Enseignement supérieur	18,783	25,876	44,659	42%	58%

Source: Statistiques scolaires 2015

En 2015 (tableau n°2), les effectifs des apprenants dans le système éducatif non-formel étaient de 4.676 enfants autochtones dans les écoles ORA (Observer - Réfléchir - Agir) dont 43% de filles, 1.013 auditeurs dans les centres d'alphabétisation dont 58% filles, 1.090 enfants dans les centres de rescolarisation dont 50% filles, 190 filles dans les foyers féminins et 120 auditeurs en post-alphabétisation dont 63% de filles.

Tableau n°2: Effectifs des apprenants dans le système éducatif non-formel

Centre d'éducation non-formelle	Filles	Garçons	Total	%filles	% Garçons
ORA	2,018	2,658	4,676	43%	57%
Centres d'alphabétisation	585	428	1,013	58%	42%
Centres de rescolarisation	550	540	1,090	50%	50%
Foyer féminin	190	0	190	100%	0%
Post-alphabétisation	76	44	120	63%	37%

La récente enquête à indicateurs multiples (MICS 2015) a permis d'actualiser les proportions des enfants et des adolescents en dehors de l'école (EADE). Ils sont estimés à 3,4% des enfants en âge de fréquenter le cycle d'enseignement primaire (les filles représentent 47,8% de l'ensemble) et à 13,6% d'adolescents en âge de fréquenter le cycle d'enseignement secondaire (les filles représentent 57,9% de l'ensemble).

### **1.5 SITUATION ACTUELLE DES DISPARITES DANS LE SYSTEME EDUCATIF**

Au cours des quatre dernières années, les indicateurs scolaires ont connu une évolution globalement positive et concourent pour certains vers l'atteinte de la scolarisation universelle, particulièrement dans l'enseignement primaire. En effet, l'enquête MICS 2015 indique que le taux d'accès au primaire était de 96,55% contre 89,50% en 2011, le taux d'achèvement au primaire était de 91,05% contre 85,32% en 2011, le taux de transition au secondaire était de 86,75% contre 72,81% en 2011.

Concernant l'alphabétisation des jeunes femmes et hommes, il ressort des données du MICS 2015 que 84% des jeunes femmes savent lire et écrire et que leur niveau d'alphabétisation varie considérablement selon les départements, le Kouilou affichant le taux le plus faible (54%) alors que Brazzaville atteint le niveau le plus élevé (94%). Comparées aux hommes du même groupe d'âge, les femmes sont nettement désavantagées. Les hommes, qui sont alphabétisés à 89%, présentent des taux supérieurs quelles que soient les caractéristiques démographiques prises en compte.

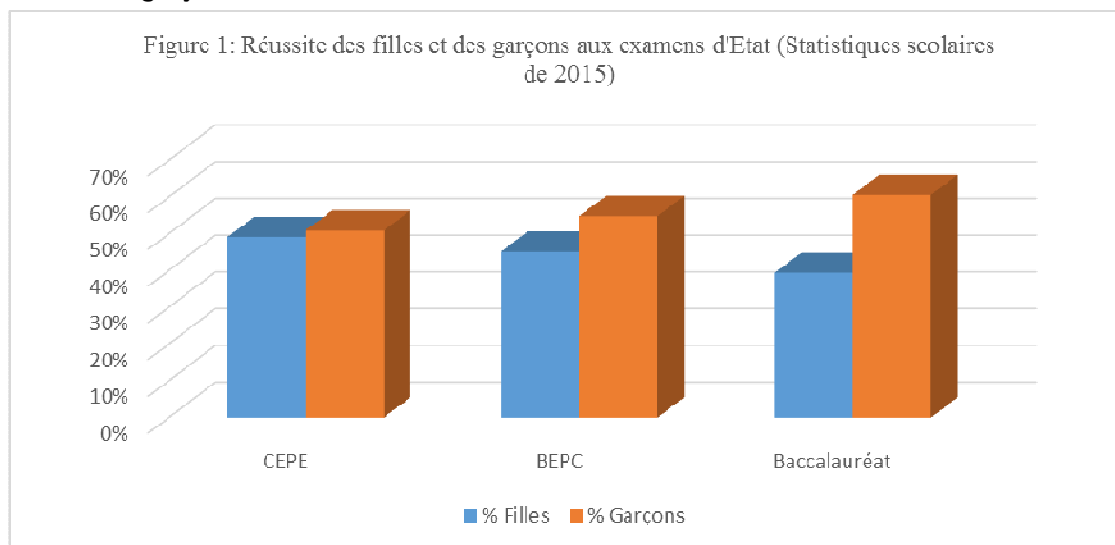
Au cycle d'éducation préscolaire, les effectifs se sont accrus grâce à un apport important du système privé dans les deux principales villes (Brazzaville et Pointe-Noire) qui a rapproché les centres préscolaires des enfants. Selon les statistiques scolaires de 2015, la population en âge de fréquenter le préscolaire comptait 402.930 enfants dont 201.783 filles. Par contre, la population ayant fréquenté le préscolaire au cours de la même année comptait 77.620 enfants dont 42.068 filles. La couverture préscolaire était en moyenne de 19%. Selon le sexe, les filles représentaient 21% et les garçons 18%. La parité entre les filles et les garçons est en faveur des filles.

Au cycle primaire, des progrès importants ont été faits pour réduire les disparités entre les filles et les garçons. En effet en 2015, le taux de scolarisation était de 96,7% chez les filles contre 96,4% chez les garçons ; le taux d'achèvement était de 92% chez les filles contre 90% chez les garçons, et le taux de transition au cycle secondaire était de 90,2% chez les filles contre 83,3% chez les garçons. La parité entre les filles et les garçons était en faveur des filles. Cependant, ces données cachent des fortes disparités observées, non seulement entre

les départements du pays, mais aussi et surtout entre les zones géographiques (milieux urbain et rural) où la parité est en faveur des garçons.

Au cycle secondaire, seulement 67% des élèves âgés théoriquement de 12 à 15 ans fréquentent, à quasi égalité entre garçons (67%) et filles (68%). Cependant, si le taux de scolarisation est légèrement favorable aux filles jusqu'à l'âge de 15 ans (premier cycle du secondaire), on observe une inversion brusque entre 16 et 18 ans (second cycle du secondaire) où le taux est de 66% chez les filles âgées de 17 ans et 62% chez les filles âgées de 18 ans. Ce décrochage correspond à une augmentation de la déscolarisation qui touche un tiers des filles de 17 et 18 ans contre à peine 20% des garçons du même âge.

Par rapport à la réussite scolaire aux cycles d'enseignement primaire et secondaire, le taux de réussite aux examens d'Etat dans son ensemble est relativement faible chez les filles. En effet la fig. 1, obtenue à partir de statistiques scolaires de 2015, renseigne sur la réussite de filles et de garçons aux examens d'Etat en 2015.



Il ressort que les taux de réussite aux examens d'Etat étaient respectivement de 49% chez les filles contre 51% chez les garçons au CEPE, 45% chez les filles contre 55% chez les garçons au BEPC et 39% chez les filles contre 61% chez les garçons au baccalauréat.

Au cycle supérieur, 44.659 étudiants dont 18.783 filles sont inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur. Le pourcentage des filles est de 42% contre 58% de garçons. La parité entre les filles et les garçons, qui est en faveur des garçons, témoigne une fois de plus de la persistance des écarts entre les filles et les garçons en matière de réussite au baccalauréat et des difficultés qu'ont les filles à franchir le passage entre le cycle secondaire et celui du supérieur.

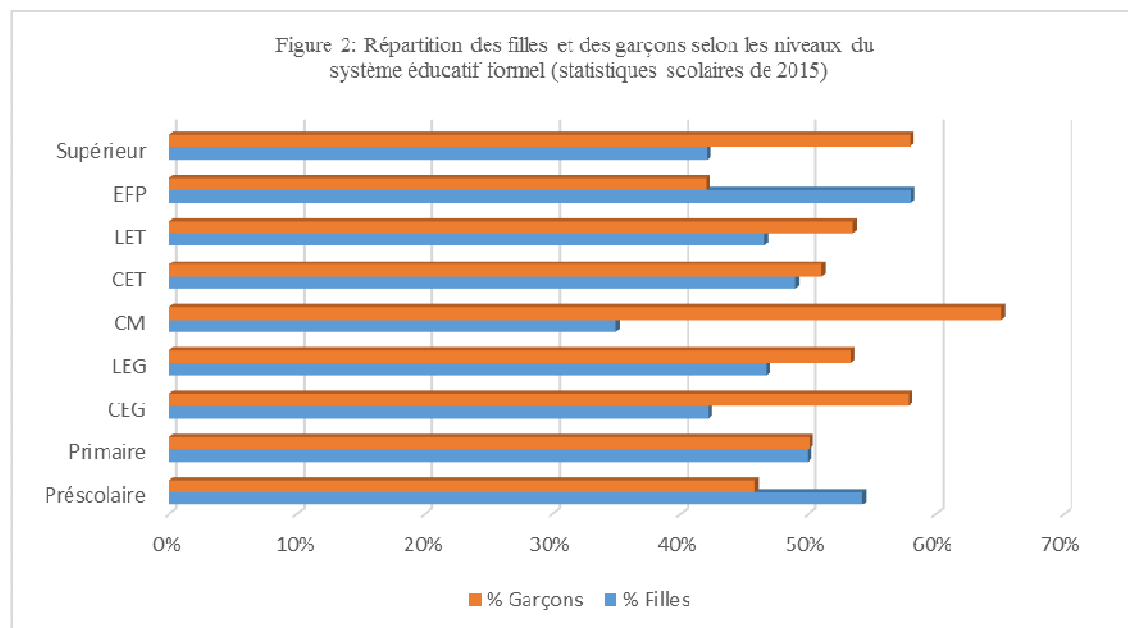
Malgré des indicateurs scolaires encourageants obtenus ces quatre dernières années et qui ont permis au système éducatif de faire des progrès significatifs, la scolarisation des filles fait encore face à des problèmes liés à l'efficacité et l'efficience, la pertinence et l'équité.

### 1.5.1 EFFICACITE ET EFFICIENCE

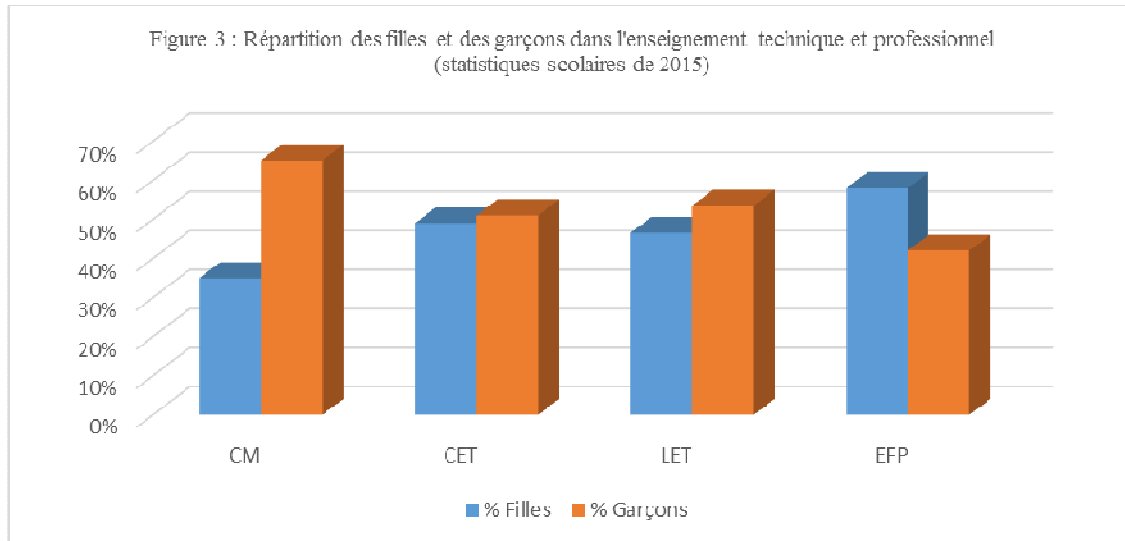
Les indicateurs de la scolarisation obtenus à partir des données du MICS et des statistiques scolaires de 2015, montrent que, même si l'accès à l'éducation primaire universel est « à la portée de main », les effectifs des filles, presque égaux à ceux des garçons au primaire, baissent numériquement au fur et à mesure que les filles progressent dans les différents niveaux du système éducatif formel.

La figure 1 renseigne sur la répartition des filles et des garçons dans le système éducatif formel selon les niveaux de scolarisation. Il ressort que les filles et les garçons accèdent presque équitablement à l'école maternelle et à l'école primaire et affichent les mêmes niveaux de rétention jusqu'à la fin du cycle primaire. Cependant, la participation des élèves dans l'enseignement secondaire est défavorable aux filles.

Les écarts, bien que relativement faibles mais en faveur des filles au niveau de l'école primaire, tendent à se creuser en faveur des garçons au niveau du collège et du lycée où l'on note une forte déperdition et un important décrochage des filles sans avoir atteint, pour certaines, un niveau d'alphabétisation durable. Ce phénomène s'amplifie au niveau du cycle supérieur ou les filles deviennent minoritaires.

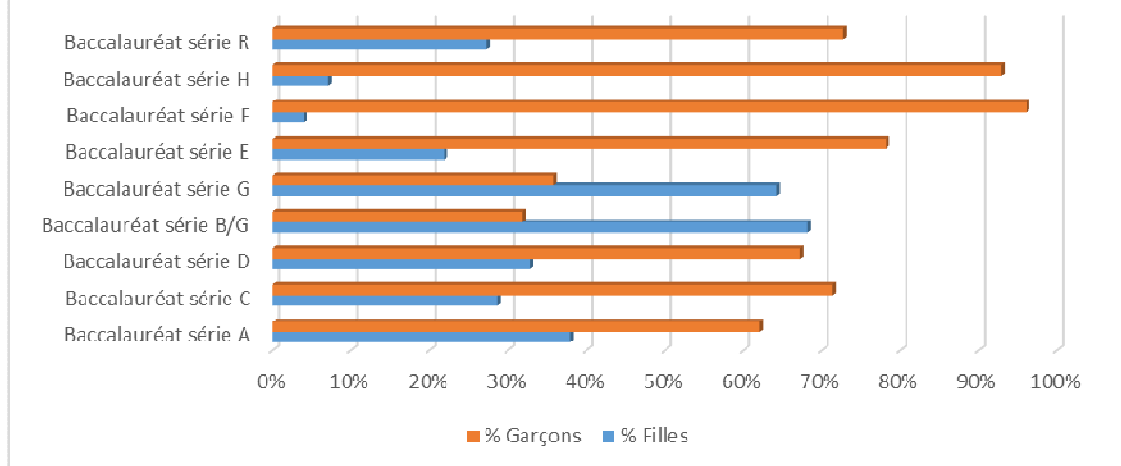


Pour ce qui est de l'enseignement technique et professionnel, la fig. 3 ci-après, obtenue à partir des statistiques scolaires de 2015, renseigne sur la répartition des effectifs scolaires de l'enseignement technique et professionnel selon le sexe. Il ressort que les garçons privilégient les filières identifiées comme « masculines » tels que : le génie civil, l'électronique, l'électricité, l'électrotechnique, les techniques industrielles et la mécanique alors que les filles optent pour les filières identifiées comme « féminines » : le secrétariat, la comptabilité, la gestion, l'hôtellerie, la santé et les techniques d'habillement.



Pour ce qui est de l'enseignement des sciences dans le second cycle du secondaire et de l'accès dans l'enseignement supérieur, la fig. 4 ci-après, obtenue à partir de statistiques scolaires de 2015, renseigne sur le nombre de nouveaux bacheliers admis dans les établissements d'enseignement supérieur selon le sexe et le type de baccalauréat.

Figure 4: Nombre de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur selon le sexe et le type de baccalauréat (Statistiques scolaires de 2015)



Il ressort que les garçons, majoritaires dans les filières scientifiques de l'enseignement général et dans les filières industrielles et technologiques de l'enseignement technique et professionnel, privilégient les mêmes filières dans l'enseignement supérieur alors que les filles sont majoritaires dans les filières littéraires et commerciales et poursuivent les études supérieures dans les mêmes filières, sauf à la faculté des sciences de la santé où les filles sont majoritaires dans la filière de médecine.

Au regard de ces informations, les priorités en générale dans le système éducatif en faveur de la scolarisation des filles seront donc d'améliorer leur accès au second cycle du secondaire, leur réussite aux examens d'Etat et de les enrôler dans les filières scientifiques et techniques identifiées comme « masculines » de l'enseignement secondaire et supérieur dans les années à venir.

### 1.5.2 PERTINENCE

A la lumière de l'analyse des données du MICS 2015, il apparaît clairement que les départements et les zones géographiques ne réagissent pas de la même façon à l'offre éducative. En effet, certains départements et certaines zones géographiques manifestent plus de réticence à envoyer ou à maintenir les filles à l'école.

Le tableau n°3 ci-après, obtenu à partir des données du MICS, renseigne sur la fréquentation de l'école primaire et enfants hors de l'école. Les disparités apparaissent entre les départements où dix points de pourcentage séparent les deux extrêmes que sont le département de la Sangha (88%), ceux de Pointe Noire (98%) et Brazzaville (98%). Concernant la parité, elle est en défaveur des filles dans les départements de la Lékoumou, la Bouenza et la Cuvette-Ouest. La zone géographique joue aussi un rôle discriminant



puisque 98% des enfants sont scolarisés en zone urbaine contre 94% en zone rurale, la parité entre les filles et les garçons étant légèrement en faveur des filles aussi bien en milieu urbain que rural.

Tableau n°3 : Fréquentation de l'école primaire et enfants hors de l'école (données tirées du MICS 2015)

	Taux net de fréquentation (Garçon)	Taux net de fréquentation (Filles)	Taux net de fréquentation (Ensemble)
<b>Département</b>			
Kouilou	90,2	92,5	91,3
Niari	95,2	96,0	95,6
Lékoumou	91,6	88,8	90,2
Bouenza	96,8	95,6	96,2
Pool	95,0	95,8	95,4
Plateaux	95,0	95,3	95,2
Cuvette	95,8	96,3	96,0
Cuvette-Ouest	94,2	93,9	94,1
Sangha	85,9	90,2	88,2
Likouala	92,4	93,0	92,7
Brazzaville	97,9	98,1	98,0
Pointe-Noire	98,4	98,5	98,4
<b>Total</b>	<b>96,4</b>	<b>96,7</b>	<b>96,5</b>
<b>Zone géographique</b>			
Urbain	98,0	98,1	98,1
Rural	93,8	94,3	94,1

Le tableau n°4 ci-après, obtenu à partir des données du MICS, renseigne sur la fréquentation de l'école secondaire et enfants non scolarisés. Les disparités apparaissent entre les départements où quarante-huit points de pourcentage séparent les deux extrêmes que sont le département de la Brazzaville (81%) et ceux du Kouilou (33,4%) et du Pool (33%). Cependant, sauf dans quatre départements (Brazzaville, Pointe-Noire, Cuvette, Niari), la parité dans les autres départements est en défaveur des filles. La zone géographique joue aussi un rôle discriminant puisque 78% des enfants sont scolarisés en zone urbaine contre 40% en zone rurale, la parité entre les filles et les garçons étant en défaveur des filles en milieu rural.

Tableau n°4 : Fréquentation de l'école secondaire et enfants non scolarisés (données tirées du MICS 2015)

	Taux net de fréquentation (Garçon)	Taux net de fréquentation (Filles)	Taux net de fréquentation (Ensemble)
<b>Département</b>			
Kouilou	37,7	27,9	33,4
Niari	50,1	52,4	51,2
Lékoumou	44,7	37,5	41,2
Bouenza	56,8	44,2	50,7

Pool	35,6	29,5	33
Plateaux	45,8	41,2	43,7
Cuvette	53,9	55,7	54,7
Cuvette-Ouest	36,3	41,6	39
Sangha	55,3	46,9	51,1
Likouala	46,4	42,1	44,3
Brazzaville	80,5	80,5	80,5
Pointe-Noire	77,2	79	78,1
<b>Total</b>	<b>67,4</b>	<b>67,5</b>	<b>67,4</b>
<b>Zone géographique</b>			
Urbain	78,5	78,4	78,4
Rural	43,3	37,8	40,8

A cet effet, les priorités dans l'enseignement primaire comme dans l'enseignement secondaire en faveur de l'éducation des filles seront d'enrôler à partir des années à venir les filles des départements de la Lékoumou, la Bouenza et la Cuvette-Ouest à l'école primaire et celles des départements du Kouilou, de la Lékoumou, de la Bouenza, du Pool, des Plateaux, de la Cuvette-Ouest, de la Sangha et de la Likouala au collège et au lycée.

### 1.5.3 EQUITE

L'accès égal à l'éducation pour tous pose problème. En effet, les filles habitant en milieu urbain et rural, ainsi que dans les différents départements n'ont pas les mêmes opportunités d'éducation. A la lecture des données des tableaux n°1 et n°2, il ressort que les écarts de scolarisation sont assez importants entre les départements et entre les zones géographiques. En effet, dix points de pourcentage séparent les deux extrêmes que sont le département de la Sangha et ceux de Pointe-Noire et Brazzaville, et quatre points de pourcentage séparent le milieu urbain et le milieu rural au cycle d'enseignement primaire tandis qu'au cycle d'enseignement secondaire, quarante-huit points de pourcentage séparent les deux extrêmes que sont le département de Brazzaville et ceux du Kouilou et Pool, et trente-huit points de pourcentage séparent le milieu urbain et le milieu rural.

A la lecture de toutes ces informations, les conclusions suivantes peuvent être tirées :

- la participation des filles par rapport à celle des garçons baisse au fur et à mesure que l'on s'élève dans le cursus scolaire. En effet, alors qu'elles sont à égalité avec les garçons au niveau de l'éducation préscolaire, leur effectif ne représente plus qu'un tiers des effectifs dans l'enseignement supérieur ;
- la zone géographique joue aussi un rôle important dans la mesure où, d'une manière générale, les filles sont moins scolarisées par rapport aux garçons en zone rurale qu'en zone urbaine. Ainsi, le poids démographique des deux grandes métropoles urbaines que constituent Brazzaville et Pointe-Noire (qui rassemblent, à elles deux, plus de la moitié de la population totale) contribue fortement à gonfler la participation scolaire des filles

alors que, si l'on considère séparément les zones rurales; la situation apparaît moins reluisante ;

- les filles sont majoritaires dans l'enseignement technique et professionnel, mais cette surreprésentation est due à leur concentration dans les nombreuses filières dites « *féminines* » tels que l'hôtellerie, l'habillement, la santé (paramédicale), la gestion, le secrétariat, etc. alors qu'elles sont quasiment inexistantes dans les filières considérées comme « *masculines* » tels que les métiers industriels et la technologie de pointe ;
- au niveau de l'enseignement supérieur, on retrouve un déséquilibre identique à celui de l'enseignement technique et professionnel où les filles s'agglutinent dans les formations littéraires, juridiques et commerciales, tandis que les formations scientifiques étant accaparées par les garçons.

Au regard de l'ensemble de ces informations sur la scolarisation des filles, il est difficile de mesurer véritablement l'impact des facteurs qui agissent négativement sur la réussite des filles à l'école. Plusieurs études suggèrent que les attitudes des enseignants, leurs comportements et leurs pratiques pédagogiques, l'environnement scolaire, la baisse du pouvoir d'achat des parents, les corvées domestiques, le harcèlement sexuel et psychologique, les mariages et grossesses précoces, le manque d'intérêt et de confiance en soi manifestés par la jeune fille elle-même ont des implications significatives sur la persévérance des filles et leurs réussites scolaires.

Les attitudes des enseignants à l'égard de leurs élèves reflètent ainsi les préjugés généraux de la société quant aux rôles sociaux des femmes et aux aptitudes des filles à l'école.

La baisse du pouvoir d'achat des parents conduit certaines filles mineures à la prostitution. Cette prostitution repose souvent sur des échanges sexuels contre une rémunération déterminée par les deux partenaires. Si certaines filles participent volontairement à cette prostitution espérant acquérir quelques revenus, beaucoup d'autres, par contre se voient forcer par les parents et/ou les adultes.

Les violences basées sur le genre (sexuelles, physiques, verbales et psychologiques) sont un phénomène récurrent dans la société congolaise en dépit de l'existence d'un cadre juridique qui s'aligne sur les exigences internationales. Ces actes de violences multiples semblent être banalisés du point de vue des sanctions sociales et judiciaires. S'agissant du harcèlement sexuel et psychologique, par exemple, elle fait partie des affronts quotidiens que les filles subissent en milieu scolaire.

Les résultats de l'étude sur le harcèlement sexuel faite auprès des étudiants des établissements d'enseignement supérieur (IDISA 2013) indique que celui-ci est la principale forme des violences (61%), suivie des rapports sexuels forcés (37%) et du viol (3%). Parmi les

incidences sur les études des victimes, 29% abandonnent leurs études, ensuite vient le redoublement occasionné par l'attribution des mauvaises notes par l'enseignant et enfin l'absentéisme au cours dispensés par leurs agresseurs.

La pratique des mariages précoces, même si elle n'est pas courante, existe encore dans certaines zones en milieu rural. A l'âge de 6 ans, la fille peut être arrachée du toit familial pour rejoindre sa belle-famille qui se charge de son éducation jusqu'aux premières menstrues, période au cours de laquelle elle peut partager le lit de son époux. Cette pratique constitue aussi sans doute une des causes de la déscolarisation des filles.

Concernant les grossesses précoces, une enquête réalisée par le Centre de recherche, d'information et de documentation sur la femme (CRIDF, 2014) entre 2010 et 2014 à Brazzaville, a montré que parmi les 60.617 femmes ayant accouché, 13% étaient âgées de 12 à 18 ans parmi lesquelles 50,3% fréquentaient encore l'école tandis que 68% d'elles avaient définitivement quitté l'école.

La loi n°19-64 du 13 juillet 1994, tendant à protéger les élèves mineures en grossesse contre l'exclusion scolaire, n'a eu qu'un impact très limité car les problèmes psychologiques, socioculturels, sanitaires et économiques conduisent encore pour la majorité des cas à une interruption temporaire voire définitive de la scolarité. Le système de garde publique n'étant pas gratuit, la jeune mère qui n'a pas obtenu l'apport des parents est obligée d'interrompre ses études, surtout au cours de la période qui suit l'accouchement.

A cet effet, des efforts doivent être poursuivis dans la suppression des dispositions discriminatoires et le remplissage des vides juridiques dans la législation nationale, l'harmonisation des textes juridiques nationaux conformément aux engagements régionaux et internationaux, la révision du Code pénal en tenant compte des violences émergentes (viol et harcèlement sexuel et psychologique en milieu scolaire par exemple) et l'application effective des textes juridiques réprimant les auteurs des violences faites aux filles.

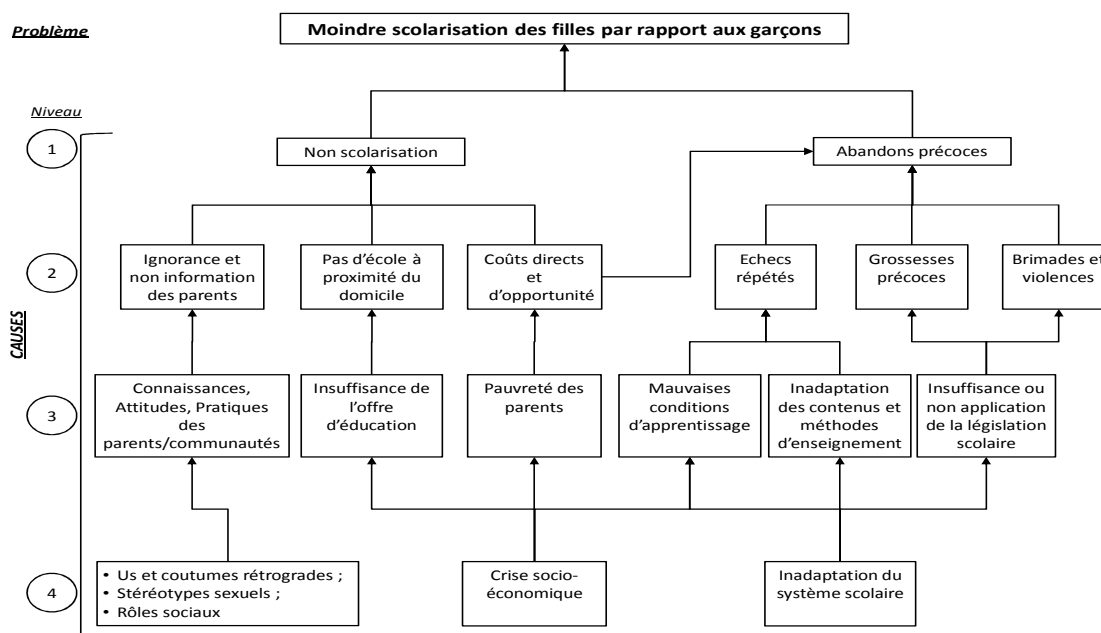
**PARTIE II – LA STRATEGIE NATIONALE DE SCOLARISATION DE LA FILLE**

## 2. DEFIS, OPPORTUNITES, BUT ET OBJECTIFS

### 2.1 DEFIS ACTUELS

Un consensus s'est fait autour du principe selon lequel l'éducation reste la clé pour permettre à la fille d'acquérir un savoir, un savoir-faire et un savoir-être afin de s'émanciper et jouer son rôle dans l'édification d'un monde de justice, de démocratie, de tolérance et de paix.

Cependant, la participation de la fille à l'école, même si elle est affirmée dans les articles 28 et 29 de la Convention relative aux droits de l'enfant, dans l'article 10 de la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes et dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relative aux droits des femmes en Afrique ratifiées par le Congo, se heurte à des défis suivants de tous ordres qui doivent être relevés : Déplacer le tableau et le mettre à la fin de cette partie.



Les principaux défis à relever sont :

- la prégnance de coutumes et croyances rétrogrades qui, se fondant sur la répartition traditionnelle des rôles sociaux, minimisent l'importance de la scolarisation pour les filles (parents peu ou pas instruits, vivant dans des zones rurales reculées et pour certains appartenant aux groupes sociaux minoritaires tels que les peuples autochtones) ;

- les besoins affectifs qui ne sont pas bien pris en compte par l'entourage immédiat, il en est de même pour les besoins financiers non satisfaits qui augmentent avec l'âge ;
- la puberté mal maîtrisée qui se déploie dans un contexte de harcèlements sexuels et psychologiques incessants et précoces et qui se transforme en un handicap supplémentaire ;
- la gestion de la sexualité qui pénalise les filles parce que dès leur puberté (et même avant), elles sont victimes de harcèlements sexuels et psychologiques et de violences de toutes sortes aussi bien à l'école qu'en dehors de celle-ci, de la part de leurs proches, leurs enseignants et leurs condisciples garçons. Les grossesses précoces qui en résultent constituent un déterminant de la suspension ou de l'abandon scolaire, d'autant plus que leur volonté de reprendre les études après l'accouchement n'est pas évidente. La méconnaissance et la non-application des législations protégeant les filles créent une situation d'impunité qui leur est préjudiciable ;
- l'éloignement de l'école, surtout en zone rurale, qui expose les filles aux violences, notamment sexuelles ;
- l'insuffisante information de certains parents qui ignorent l'article 29 de la constitution du 25 octobre 2015 qui stipule « l'Etat assure l'épanouissement de la jeunesse. A ce titre, il garantit notamment : le droit à l'éducation et l'égal accès à l'enseignement et à la formation ; la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de seize (16) ans » et la loi scolaire n°25-95 du 17 novembre 1995 dans ses articles 1 et 3 qui garantissent la scolarité obligatoire et la gratuité scolaire dans les établissements scolaires publics ;
- les coûts scolaires directs (le transport, le kit scolaire, la rémunération des enseignants bénévoles) et les coûts d'opportunité (les tâches ménagères, les travaux champêtres, la garde des petits frères et/ou des petites sœurs) ;
- les échecs scolaires répétés qui conduisent souvent aux abandons scolaires ;
- le comportement pervers de certains enseignants à l'endroit des filles ;
- l'insuffisance des ressources disponibles. En effet, l'absence de ressources financières limite des actions en faveur de l'éducation des filles car même dans la situation où la stratégie et le plan d'action de la scolarisation des filles ont été élaborés, il n'y a pas forcément de ressources financières pour les mettre en œuvre.

## **2.2 OPPORTUNITES**

Les actions menées dans le cadre des initiatives en faveur de l'éducation actuellement en cours au niveau national et international, notamment les objectifs du développement durable (ODD), la SSE 2015-2025 et ses plans d'action départementaux et national, la Politique nationale « *genre* » 2017-2021 et son plan d'action, le projet d'appui à l'amélioration du système éducatif (PRAASED) et l'Initiative des Nations Unies pour l'Education des Filles (UNGEI) seront des opportunités sur lesquelles la stratégie nationale de scolarisation des filles s'appuiera afin de mieux cibler les interventions pour éviter la duplication des activités à mettre en œuvre.

### **Les objectifs du développement durable.**

La stratégie nationale de scolarisation des filles s'inscrit dans le cadre de l'ODD 4 ainsi libellé : *Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.* A cet effet, cette stratégie capitalisera toutes les interventions en relation avec l'éducation des filles menées dans le cadre de l'ODD 4.

### **L'agenda 2030 de l'éducation.**

L'agenda mondial pour l'éducation (Education 2030) fait partie des 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies qui composent le programme de développement durable pour 2030. Les cibles et objectifs mondiaux visent à stimuler l'action au cours des 15 prochaines années dans les cinq « P » d'importance primordiale : Population, Planète, Prospérité, Paix et Partenariat. Le succès de ces objectifs repose sur l'objectif relatif à l'éducation. Les ODD reflètent le rôle majeur de l'éducation en intégrant des cibles dans un objectif distinct (Objectif 4).

L'éducation est également incluse dans les objectifs sur la santé, la croissance et l'emploi, la consommation et la production durables et le changement climatique. La Déclaration d'Incheon, qui traduit l'engagement de la communauté de l'éducation envers l'Éducation 2030, confie à l'UNESCO un rôle de chef de file, de coordonnateur et de point focal pour l'éducation dans le cadre de la coordination globale des ODD.

Le Cadre d'action Education 2030 explique comment traduire en pratique les engagements pris à Incheon au niveau national, régional et mondial, et fournit des conseils pour la mise en œuvre d'Éducation 2030.

### **La stratégie sectorielle de l'éducation.**

La SSE est inclusive, elle ne traite pas de façon particulière les questions spécifiques de la scolarisation des filles et est structurée en trois objectifs à savoir : offrir une éducation de base de qualité à tous (socle de 10 ans) ; répondre aux besoins en ressources humaines



d'une économie émergente ; rendre efficace le pilotage et la gestion du système éducatif. Ses 11 programmes, articulés autour de l'accès et équité, la qualité d'apprentissage et l'efficacité du système, visent à la fois l'extension et l'amélioration de l'offre (à travers la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures scolaires et académiques, la révision des curricula), le renforcement des capacités des ressources humaines en quantité et en qualité, ainsi qu'une meilleure gouvernance du système. Sa mise en œuvre constitue une opportunité qui permettra à la stratégie nationale de scolarisation des filles, perçue comme partie intégrante de cette SSE, de capitaliser toutes les actions en faveur de leur scolarité.

#### **La politique nationale « genre » 2017-2021.**

Elle constitue un cadre unique de référence et de coordination de toutes les interventions en matière de « genre » au Congo. Les préoccupations relatives à la scolarisation des filles s'inscrivent dans le cadre du sous-programme 1 « Education » du programme 1 « Accès accru des femmes et des filles aux services sociaux de base », qui vise à atteindre la parité 50/50 entre les garçons et les filles à tous les niveaux du système éducatif. Les actions préconisées dans ce cadre sont notamment : (i) la consolidation des mesures de progression vers la parité garçons/filles, (ii) la lutte contre la violence à l'école et suppression des stéréotypes basés sur le genre dans les programmes, manuels scolaires et pratiques pédagogiques, à travers la formation en exercice des enseignants, inspecteurs et chefs d'établissements scolaires, (iii) la sensibilisation des parents, de la communauté locale et des leaders d'opinion sur la nécessité de garantir les conditions de succès et de maintien des filles à l'école et à la formation, (iv) l'amélioration de la collecte des données et informations, ainsi que les statistiques désagrégées par sexe. Mais, au-delà de ce programme spécifique à l'éducation, celle des filles bénéficiera de façon directe ou indirecte des progrès réalisés dans les autres programmes de cette politique.

#### **Le projet d'appui à l'amélioration du système éducatif (PRAASED).**

Sa composante 1 « l'offre d'une éducation de qualité pour tous », entend fournir le matériel didactique, améliorer l'évaluation, mettre en place une pédagogie de remédiation dans des écoles et salles de classe, améliorer l'environnement scolaire. Au-delà de cette composante dont les filles et les garçons tirent profit, l'éducation des filles bénéficiera de façon directe des progrès réalisés dans les composantes 2 « gestion des ressources humaines » et 3 « amélioration des performances du système éducatif » du PRAASED.

### **2.3 BUT ET OBJECTIFS**

La stratégie nationale de scolarisation des filles s'articule autour de trois axes d'intervention suivants :

- amélioration de l'accès et de la rétention des filles à l'école ;
- amélioration de la participation scolaire des filles à tous les niveaux du système éducatif ;
- renforcement des capacités institutionnelles en faveur de l'éducation des filles.

Son but est de réduire les écarts entre les filles et les garçons en matière d'accès, de rétention et d'achèvement scolaires entre les départements et les zones géographiques (milieux urbain, semi-urbain et rural).

Sa finalité est d'améliorer la parité entre filles et garçons à tous les niveaux du système éducatif. Pour l'atteindre, la stratégie nationale de scolarisation des filles vise les objectifs suivants :

- promouvoir l'égalité et l'équité dans l'accès des filles à l'éducation ;
- créer les conditions favorables au maintien des filles à l'école ;
- améliorer les performances scolaires des filles ;
- améliorer la fréquentation des filles dans les filières technologiques et scientifiques ;
- améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions en matière d'éducation des filles ;

### **2.3.1 RESULTATS OPERATIONNELS ET ACTIVITES**

Les résultats opérationnels suivants sont attendus :

- l'accès des filles à l'école est mieux pris en charge par les communautés locales ;
- des mesures incitatives pour le maintien des filles à l'école sont mises en œuvre ;
- Les filles sont conscientisées par rapport à leur scolarité
- toutes les filles inscrites à l'école, quel que soit le niveau d'études, achèvent leurs études ;
- un nombre significatif de filles accèdent aux filières de formation scientifique et technologique ;

- la coordination des interventions sur l'éducation des filles est effective ;
- Le réseau national d'éducation des filles est fonctionnel et appui efficacement la mise en œuvre de la stratégie nationale de scolarisation des filles.

Les activités programmées, réparties par axe d'intervention, par objectif et par résultat opérationnel, sont décrits dans le tableau n°5 ci-après :

**Tableau n°5 : Axes d'intervention, des objectifs, des résultats opérationnels et des activités**

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	RESULTATS OPERATIONNELS	ACTIVITES
1. Amélioration de l'accès et de la rétention des filles à l'école	1.1 Promouvoir l'égalité et l'équité dans l'accès des filles à l'éducation	1.1.1 Les communautés locales prennent mieux en charge l'accès des filles à l'école	1.1.1.1 Sensibiliser les comités de gestion et de développement communautaires pour une inscription massive des filles à l'école
			1.1.1.2 Sensibiliser les ménages pour l'allègement des travaux domestiques en faveur des filles
			1.1.1.3 Mobiliser le secteur privé national en faveur de la scolarisation des filles
			1.1.1.4 Organiser les fora et ateliers d'information et de sensibilisation des conseils départementaux autour de la problématique spécifique de la scolarisation des filles
		1.1.2 Les filles sont conscientisées par rapport à leur scolarité	1.1.2.1 Organiser les campagnes de prise de conscience à l'endroit des filles sur leur scolarité
	1.2 Créer les conditions favorables au maintien des filles à l'école	1.2.1 Des mesures incitatives pour le maintien des filles à l'école sont mise en œuvre	1.2.1.1 Privilégier l'octroi des aides scolaires/bourses et la dotation de fournitures aux filles en difficultés.
1.2.1.3 Créer des clubs scolaires des filles et des cellules d'écoute pour lutter contre toutes formes de violences basées sur le genre et les grossesses précoces			

			<p>1.2.1.4 Organiser des campagnes d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur toutes formes de violences basées sur le genre, y compris le harcèlement sexuel et les grossesses précoces; de communication pour le changement de comportement (CCC) en milieu scolaire</p> <p>1.2.1.5 Mettre en place des mécanismes de feed-back a haute confidentialité pour permettre aux victimes de dénoncer les auteurs des actes subis en milieu scolaire</p> <p>1.2.1.6 Sensibiliser les filles sur le VIH/SIDA et les maladies sexuellement transmissibles</p> <p>1.2.1.7 Organiser des visites médicales gratuites en faveur des filles</p>
2. Amélioration de la participation scolaire des filles à tous les niveaux du système éducatif	2.1 Améliorer les performances scolaires des filles	2.1.1 Toutes les filles inscrites à l'école, quel que soit le niveau d'études, achèvent leurs études	<p>2.1.1.1 Organiser des cours de soutien scolaire pour les filles en difficulté d'apprentissage en dehors des heures de cours</p> <p>2.1.1.2 Offrir des opportunités d'une école de deuxième chance (formation qualifiante, rescolarisation) aux filles qui n'ont pas pu accéder au système éducatif formel ou qui en ont été prématurément exclues en vue de leur insertion socio-professionnelle</p>
	2.2 Améliorer la fréquentation des filles dans les filières de formation scientifique et technologique	2.2.1 Un nombre important de filles accèdent aux filières de formation scientifique et technologique	2.2.1.1 Assurer le suivi et l'orientation des meilleures étudiantes par l'octroi des quotas aux établissements à concours et aux bourses nationales et internationales

			2.2.1.2 Mettre en place des mesures spécifiques pour stimuler l'intérêt des filles pour les mathématiques, les sciences et les filières technologiques
3. Renforcement des capacités institutionnelles en faveur de l'éducation des filles	3.1 Améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions en matière d'éducation des filles	3.1.1 La coordination des interventions sur l'éducation des filles est effective	3.1.1.1 Mettre en place une cartographie des acteurs intervenant dans la scolarisation des filles
			3.1.1.2 Améliorer la collecte des données statistiques sur la scolarisation des filles
			3.1.1.3 Actualiser et -mettre en application les textes juridiques y afférent
		3.1.2 Le réseau national d'éducation des filles est fonctionnel et appui efficacement la mise en œuvre de la stratégie nationale de scolarisation des filles	3.1.2.1 Mettre en place l'organe de coordination du réseau national d'éducation des filles
			3.1.2.2 Appuyer la mise en œuvre des activités planifiées de la stratégie nationale de scolarisation des filles

### 2.3.2 INDICATEURS DE SUIVI

La performance de la stratégie nationale de scolarisation de la fille sera évaluée grâce aux indicateurs qui permettent de mesurer l'atteinte des résultats opérationnels. Le tableau n°6 ci-après présente la matrice des indicateurs de suivi par résultat opérationnel et par objectif. :

**Tableau n°6 : Indicateurs de suivi des résultats**

OBJECTIFS	RÉSULTATS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS DE SUIVI
1.1 Promouvoir l'égalité et l'équité dans l'accès des filles à l'éducation	1.1.1 L'accès des filles à l'école est mieux pris en charge par les communautés locales	<p>Nombre de séances de sensibilisation réalisé sur l'inscription des filles à l'école au niveau communautaire</p> <p>Nombre de ménages sensibilisés sur l'inscription des filles à tous les niveaux du système éducatif formel.</p>

1.2 Créer les conditions favorables au maintien des filles à l'école	1.2.1 Des mesures incitatives pour le maintien des filles à l'école sont mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de de séances de sensibilisation sur la prévention des grossesses au secondaire</li> <li>- Nombre de séances de travail réalise sur la prévention des violences à l'école</li> <li>- Nombre de mesures disciplinaires prises contre les auteurs des violences</li> </ul>
2.1 Améliorer les performances scolaires des filles	2.1.1 Toutes les filles inscrites à l'école, quel que soit le niveau d'études, achèvent leurs études	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'admission des filles</li> <li>- Taux de rétention des filles</li> <li>- Taux d'achèvement des filles</li> </ul>
2.2 Améliorer la fréquentation des filles dans les filières de formation scientifique et technologique	2.2.1 Un nombre important de filles accèdent aux filières de formation scientifique et technologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre des filles dans les filières de formation scientifique et technologique</li> <li>- Taux de réussite des filles dans les filières scientifiques et technologiques</li> </ul>
3.1 Améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions en matière d'éducation des filles	3.1.1 La coordination des interventions sur l'éducation des filles est effective	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunion de coordination au niveau local et central</li> <li>- Quantité des données sur la scolarisation des filles au niveau local et central</li> </ul>

### **PARTIE III – MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE**

### **3. CADRE DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET EVALUATION**

Dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de scolarisation de la fille, deux organes de pilotage sont prévus. Il s'agit du Comité sectoriel de pilotage et du Réseau national d'éducation des filles. Des termes de référence spécifiques seront élaborés afin de clarifier les missions de chaque organe et leur obligation de rendre compte.

#### **3.1 LE COMITE SECTORIEL DE PILOTAGE**

L'atteinte des objectifs de la stratégie nationale de scolarisation des filles nécessite la mise en place d'un organe de réflexion, d'orientation, de coordination et d'évaluation de la mise en œuvre dénommé comité sectoriel de pilotage (CSP) Il regroupe les acteurs des structures suivantes :

- le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation ;
- le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi ;
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- le Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement (MPFIFD) ;
- le Ministère des Affaires Sociales de l'Action Humanitaire et de la Solidarité (MASAHS) ;
- le Ministère du Sport et de l'Education Physique (MSEP) ;
- le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MJEC) ;
- les associations œuvrant dans l'éducation des filles.

Cet organe, se veut transversal, englobant et cohérent, tout en étant suffisamment souple pour s'adapter aux spécificités de chaque situation et de chaque contexte. Son objectif est de coordonner les interventions sur la scolarisation des filles.

#### **3.2 LE RESEAU NATIONAL D'EDUCATION DES FILLES**

L'initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) est un partenariat réunissant une pluralité d'acteurs qui se sont engagés à améliorer la qualité et l'accessibilité de l'éducation des filles et à parvenir à l'Egalité entre les genres. L'initiative est fondée sur le principe selon lequel toutes les filles ont le droit d'apprendre dans un environnement sûr et encourageant. L'UNGEI s'efforce d'aider les gouvernements et la communauté internationale à atteindre les objectifs de développement en matière d'éducation et de genre.



Créé en 2008 avec l'appui du bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'ouest et du centre, le Réseau national d'éducation des filles (RNEF-UNGEI) est doté d'un statut consultatif auprès des ministères chargés de l'éducation. Il est chargé d'exécuter le plan d'action de la stratégie nationale de scolarisation des filles en veillant à améliorer la synergie des actions de l'Etat et des partenaires.

## **PARTIE IV – COUT ESTIMATIF DE LA STRATEGIE**

## 4. FINANCEMENT DE LA STRATEGIE NATIONALE DE SCOLARISATION DE LA FILLE

### 4.1 MODALITES DE FINANCEMENT

Le financement de la stratégie nationale de scolarisation de la fille doit se faire dans le cadre d'un large partenariat qui inclut le gouvernement, les collectivités locales, le secteur privé et les partenaires de l'éducation. Ainsi toutes les voies doivent être explorées pour assurer la mobilisation des fonds nécessaires pour sa mise en œuvre. Les acteurs de financement pourraient être fixés comme suit :

- le **Gouvernement** qui pourra supporter 45 % de la totalité du financement global à partir de son budget annuel propre ;
- les **communautés urbaines et les conseils départementaux** qui pourront apporter 15% de la totalité du financement global ;
- le **secteur privé** qui pourra participer à hauteur de 15% de la totalité du financement global pour prendre en charge certaines activités ;
- les **partenaires bilatéraux et multilatéraux** qui pourront assurer 25% de la totalité du financement global.

### 4.2 COUT DE LA STRATEGIE NATIONALE DE SCOLARISATION DE LA FILLE

Afin d'atteindre les 5 objectifs visés, la stratégie nationale de scolarisation de la fille a défini 19 activités à exécuter et donc de ressources humaines et financières à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs. Le coût de la stratégie nationale de scolarisation de la fille est décrit par activité (cf. tableau n°7) et par phase de la stratégie (cf. tableau n°8), il correspond à un montant de **10.853.509.086 F CFA**, reparté sur une période de 2017 à 2025.

**Tableau n°7 : Coût de mise en œuvre de la stratégie nationale de scolarisation des filles**

<b>RESULTATS OPERATIONNELS</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>COUT</b>
1.1.1 Les communautés locales prennent mieux en charge l'accès des filles à l'école	1.1.1.1 Sensibiliser les comités de gestion et de développement communautaires pour une inscription massive des filles à l'école	382,544,400
	1.1.1.2 Sensibiliser les ménages pour l'allègement des travaux domestiques en faveur des filles	260,190,000
	1.1.1.3 Mobiliser le secteur privé national en faveur de la scolarisation des filles	142,783,200
	1.1.1.4 Organiser les fora et ateliers d'information et de sensibilisation des conseils départementaux autour de la problématique spécifique de la scolarisation des filles	257,607,000
1.1.2 Les filles sont conscientisées par rapport à leur scolarité	1.1.2.1 Organiser les campagnes de prise de conscience à l'endroit des filles sur leur scolarité	168,000,000
1.2.1 Des mesures incitatives pour le maintien des filles à l'école sont mise en œuvre	1.2.1.1 Privilégier l'octroi des aides scolaires/bourses et la dotation de fournitures aux filles en difficultés.	2,646,000,000
	1.2.1.3 Créer des clubs scolaires des filles et des cellules d'écoute pour lutter contre toutes formes de violences basées sur le genre et les grossesses précoces	151,200,000
	1.2.1.4 Organiser des campagnes d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur toutes formes de violences basées sur le genre, y compris le harcèlement sexuel et les grossesses précoces; de communication pour le changement de comportement (CCC) en milieu scolaire	652,764,000
	1.2.1.5 Mettre en place des mécanismes de feed-back a haute confidentialité pour permettre aux victimes de dénoncer les auteurs des actes subis en milieu scolaire	409,500,000
	1.2.1.6 Sensibiliser les filles sur le VIH/SIDA et les maladies sexuellement transmissibles	37,800,000
	1.2.1.7 Organiser des visites médicales gratuites en faveur des filles	480,000,000
	2.1.1 Toutes les filles inscrites à l'école, quel que soit le niveau d'études, achèvent leurs études	2.1.1.1 Organiser des cours de soutien scolaire pour les filles en difficulté d'apprentissage en dehors des heures de cours

	2.1.1.2 Offrir des opportunités d'une école de deuxième chance (formation qualifiante, rescolarisation) aux filles qui n'ont pas pu accéder au système éducatif formel ou qui en ont été prématurément exclues en vue de leur insertion socio-professionnelle	3,225,600,000
2.2.1 Un nombre important de filles accèdent aux filières de formation scientifique et technologique	2.2.1.1 Assurer le suivi et l'orientation des meilleures étudiantes par l'octroi des quotas aux établissements à concours et aux bourses nationales et internationales	240,000,000
	2.2.1.2 Mettre en place des mesures spécifiques pour stimuler l'intérêt des filles pour les mathématiques, les sciences et les filières technologiques	699,300,000
3.1.1 La coordination des interventions sur l'éducation des filles est effective	3.1.1.1 Mettre en place une cartographie des acteurs intervenant dans la scolarisation des filles	15,960,000
	3.1.1.2 Améliorer la collecte des données statistiques sur la scolarisation des filles	84,000,000
	3.1.1.3 Actualiser et - mettre en application les textes juridiques y afférent	4,000,000
3.1.2 Le réseau national d'éducation des filles est fonctionnel et appui efficacement la mise en œuvre de la stratégie nationale de scolarisation des filles	3.1.2.1 Mettre en place l'organe de coordination du réseau national d'éducation des filles	500,000
	3.1.2.2 Appuyer la mise en œuvre des activités planifiées de la stratégie nationale de scolarisation des filles	107,460,486
<b>TOTAL</b>		<b>10,853,509,086</b>

**Tableau n°8 : Coût par phase de mise en œuvre de la stratégie nationale de scolarisation des filles**

ACTIVITES	PHASE 1			PHASE 2			PHASE 3		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1.1.1.1 Sensibiliser les comités de gestion et de développement communautaires pour une inscription massive des filles à l'école	191,272,200			191,272,200					
1.1.1.2 Sensibiliser les ménages pour l'allègement des travaux domestiques en faveur des filles		130,095,000			130,095,000				
1.1.1.3 Mobiliser le secteur privé national en faveur de la scolarisation des filles	71,391,600	71,391,600	71,391,600	71,391,600	71,391,600	71,391,600	71,391,600	71,391,600	
1.1.1.4 Organiser les fora et ateliers d'information et de sensibilisation des conseils départementaux autour de la problématique spécifique de la scolarisation des filles		85,869,000		85,869,000			85,869,000		
1.1.2.1 Organiser les campagnes de prise de conscience à l'endroit des filles sur leur scolarité	21,000,000	21,000,000	21,000,000	21,000,000	21,000,000	21,000,000	21,000,000	21,000,000	
1.2.1.1 Privilégier l'octroi des aides scolaires/bourses et la dotation de fournitures aux filles en difficultés.		378,000,000	378,000,000	378,000,000	378,000,000	378,000,000	378,000,000	378,000,000	
1.2.1.3 Créer des clubs scolaires des filles et des cellules d'écoute pour lutter contre toutes formes de violences basées sur le genre et les grossesses précoces	18,900,000	18,900,000	18,900,000	18,900,000	18,900,000	18,900,000	18,900,000	18,900,000	
1.2.1.4 Organiser des campagnes d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur toutes formes de violences basées sur le genre, y compris le harcèlement sexuel et les grossesses précoces; de communication pour le changement de comportement (CCC) en milieu scolaire	72,529,333	72,529,333	72,529,333	72,529,333	72,529,333	72,529,333	72,529,333	72,529,333	72,529,333
1.2.1.5 Mettre en place des mécanismes de feed-back a haute confidentialité pour permettre aux victimes de dénoncer les auteurs des actes subis en milieu scolaire	45,500,000	45,500,000	45,500,000	45,500,000	45,500,000	45,500,000	45,500,000	45,500,000	45,500,000
1.2.1.6 Sensibiliser les filles sur le VIH/SIDA et les	4,200,000	4,200,000	4,200,000	4,200,000	4,200,000	4,200,000	4,200,000	4,200,000	4,200,000

maladies sexuellement transmissibles										
1.2.1.7 Organiser des visites médicales gratuites en faveur des filles	53,333,333	53,333,333	53,333,333	53,333,333	53,333,333	53,333,333	53,333,333	53,333,333	53,333,333	53,333,333
2.1.1.1 Organiser des cours de soutien scolaire pour les filles en difficulté d'apprentissage en dehors des heures de cours	98,700,000	98,700,000	98,700,000	98,700,000	98,700,000	98,700,000	98,700,000	98,700,000	98,700,000	98,700,000
2.1.1.2 Offrir des opportunités d'une école de deuxième chance (formation qualifiante, rescolarisation) aux filles qui n'ont pas pu accéder au système éducatif formel ou qui en ont été prématurément exclues en vue de leur insertion socio-professionnelle	358,400,000	358,400,000	358,400,000	358,400,000	358,400,000	358,400,000	358,400,000	358,400,000	358,400,000	358,400,000
2.2.1.1 Assurer le suivi et l'orientation des meilleures étudiantes par l'octroi des quotas aux établissements à concours et aux bourses nationales et internationales	26,666,667	26,666,667	26,666,667	26,666,667	26,666,667	26,666,667	26,666,667	26,666,667	26,666,667	26,666,667
2.2.1.2 Mettre en place des mesures spécifiques pour stimuler l'intérêt des filles pour les mathématiques, les sciences et les filières technologiques	77,700,000	77,700,000	77,700,000	77,700,000	77,700,000	77,700,000	77,700,000	77,700,000	77,700,000	77,700,000
3.1.1.1 Mettre en place une cartographie des acteurs intervenant dans la scolarisation des filles	1,773,333	1,773,333	1,773,333	1,773,333	1,773,333	1,773,333	1,773,333	1,773,333	1,773,333	1,773,333
3.1.1.2 Améliorer la collecte des données statistiques sur la scolarisation des filles	9,333,333	9,333,333	9,333,333	9,333,333	9,333,333	9,333,333	9,333,333	9,333,333	9,333,333	9,333,333
3.1.1.3 Actualiser et - mettre en application les textes juridiques y afférent	444,444	444,444	444,444	444,444	444,444	444,444	444,444	444,444	444,444	444,444
3.1.2.1 Mettre en place l'organe de coordination du réseau national d'éducation des filles	500,000									
3.1.2.2 Appuyer la mise en œuvre des activités planifiées de la stratégie nationale de scolarisation des filles	11,940,054	11,940,054	11,940,054	11,940,054	11,940,054	11,940,054	11,940,054	11,940,054	11,940,054	11,940,054

## **PARTIE V - PLAN D' ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE**



## 5. PLAN D'ACTION ET CHRONOGRAMME

La stratégie nationale de scolarisation de la fille est traduite en plan d'action qui précise les institutions responsables et la période de mise en œuvre par activité. L'esprit de l'approche intégrée lors de son exécution est déterminant dans le choix des activités. Ces activités, couplées avec celles de la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la politique nationale « *genre* », répondent mieux aux besoins de scolarisation des filles.

L'objectif du plan d'action est de rendre effectif l'exécution de la stratégie nationale de scolarisation de la fille à l'échelle départementale et nationale.

Dans la perspective de disposer des plans d'action crédibles, les principes directeurs sont (i) la gestion axée sur les résultats (GAR), (ii) la bonne coordination des interventions entre les Ministères de l'éducation et les partenaires de l'éducation, (iii) la responsabilisation accrue des acteurs locaux pour plus d'efficacité et de visibilité, (iv) l'équité pour une meilleure prise en compte des intérêts des filles les plus vulnérables (filles vivant avec handicap, filles autochtones) quel que soit leur répartition géographique (rurale et urbaine).

### 5.1 PLAN D' ACTIONS

Ce plan d'action s'articule autour de 3 axes d'intervention (cf. tableau n°9).

**Tableau n°9 : Plan d'action de mise en œuvre de la stratégie nationale de scolarisation de la fille**

RESULTATS OPERATIONNELS	ACTIVITES	RESPONSABLE DE MISE EN OEUVRE	DUREE
1.1.1 Les communautés locales prennent mieux en charge l'accès des filles à l'école	1.1.1.1 Sensibiliser les comités de gestion et de développement communautaires pour une inscription massive des filles à l'école	MEPSA, METPFQE, MES	2 ans
	1.1.1.2 Sensibiliser les ménages pour l'allègement des travaux domestiques en faveur des filles	MEPSA, METPFQE, MES, CGDC, RNEF	2 ans

	1.1.1.3 Mobiliser le secteur privé national en faveur de la scolarisation des filles	RNEF	8 ans
	1.1.1.4 Organiser les fora et ateliers d'information et de sensibilisation des conseils départementaux autour de la problématique spécifique de la scolarisation des filles	MEPSA, METPFQE, MES, Conseils départementaux, RNEF	3 ans
1.1.2 Les filles sont conscientisées par rapport à leur scolarité	1.1.2.1 Organiser les campagnes de prise de conscience à l'endroit des filles sur leur scolarité	MPFIFD, MEPSA, METPFQE, MES, Associations œuvrant dans l'éducation des filles	8 ans
1.2.1 Des mesures incitatives pour le maintien des filles à l'école sont mise en œuvre	1.2.1.1 Privilégier l'octroi des aides scolaires/bourses et la dotation de fournitures aux filles en difficultés.	MASAHS, MEPSA, METPFQE, MES	7 ans
	1.2.1.3 Créer des clubs scolaires des filles et des cellules d'écoute pour lutter contre toutes formes de violences basées sur le genre et les grossesses précoces	MEPSA, METPFQE, MES, MSP, Associations œuvrant dans l'éducation des filles	8 ans
	1.2.1.4 Organiser des campagnes d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur toutes formes de violences basées sur le genre, y compris le harcèlement sexuel et les grossesses précoces; de communication pour le changement de comportement (CCC) en milieu scolaire	MEPSA, METPFQE, MES, MPFIFD, MSP, Associations œuvrant dans l'éducation des filles, ACBEF	9 ans
	1.2.1.5 Mettre en place des mécanismes de feed-back a haute confidentialité pour permettre aux victimes de dénoncer les auteurs des actes subis en milieu scolaire	MEPSA, METPFQE, MES, MPFIFD, MSP, Associations œuvrant dans l'éducation des filles, ACBEF	9 ans
	1.2.1.6 Sensibiliser les filles sur le VIH/SIDA et les maladies sexuellement transmissibles	MEPSA, METPFQE, MES, MPFIFD, MSP, Associations œuvrant dans l'éducation des filles, ACBEF	9 ans
	1.2.1.7 Organiser des visites médicales gratuites en faveur des filles	MEPSA, METPFQE, MES, MPFIFD, MSP, Associations œuvrant dans l'éducation des filles, ACBEF	9 ans

2.1.1 Toutes les filles inscrites à l'école, quel que soit le niveau d'études, achèvent leurs études	2.1.1.1 Organiser des cours de soutien scolaire pour les filles en difficulté d'apprentissage en dehors des heures de cours	MEPSA, METPFQE	9 ans
	2.1.1.2 Offrir des opportunités d'une école de deuxième chance (formation qualifiante, rescolarisation) aux filles qui n'ont pas pu accéder au système éducatif formel ou qui en ont été prématurément exclues en vue de leur insertion socio-professionnelle	MEPSA, METPFQE, MPFIFD, MJEC, MASAHS	9 ans
2.2.1 Un nombre important de filles accèdent aux filières de formation scientifique et technologique	2.2.1.1 Assurer le suivi et l'orientation des meilleures étudiantes par l'octroi des quotas aux établissements à concours et aux bourses nationales et internationales	MES, MEPSA, METPFQE, MPFIFD, Associations œuvrant dans l'éducation des filles	9 ans
	2.2.1.2 Mettre en place des mesures spécifiques pour stimuler l'intérêt des filles pour les mathématiques, les sciences et les filières technologiques	MES, MEPSA, METPFQE, MPFIFD, Associations œuvrant dans l'éducation des filles	9 ans
3.1.1 La coordination des interventions sur l'éducation des filles est effective	3.1.1.1 Mettre en place une cartographie des acteurs intervenant dans la scolarisation des filles	MPFIFD	9 ans
	3.1.1.2 Améliorer la collecte des données statistiques sur la scolarisation des filles	MEPSA, METPFQE, MES, MPSIR	9 ans
	3.1.1.3 Actualiser et - mettre en application les textes juridiques y afférent	MEPSA, METPFQE, MES, SGG	9 ans
3.1.2 Le réseau national d'éducation des filles est fonctionnel et appui efficacement la mise en œuvre de la stratégie nationale de scolarisation des filles	3.1.2.1 Mettre en place l'organe de coordination du réseau national d'éducation des filles	MEPSA, METPFQE, MES, MPFIFD	1 ans
	3.1.2.2 Appuyer la mise en œuvre des activités planifiées de la stratégie nationale de scolarisation des filles	MEPSA, METPFQE, MES, RNEF	9 ans

## 5.2 CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE

Tableau n°10 : Chronogramme de mise en œuvre de la stratégie nationale de scolarisation des filles

ACTIVITES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1.1.1.1 Sensibiliser les comités de gestion et de développement communautaires pour une inscription massive des filles à l'école	x			x					
1.1.1.2 Sensibiliser les ménages pour l'allègement des travaux domestiques en faveur des filles		x			x				
1.1.1.3 Mobiliser le secteur privé national en faveur de la scolarisation des filles	x	x	x	x	x	x	x	x	
1.1.1.4 Organiser les fora et ateliers d'information et de sensibilisation des conseils départementaux autour de la problématique spécifique de la scolarisation des filles		x		x			x		
1.1.2.1 Organiser les campagnes de prise de conscience à l'endroit des filles sur leur scolarité	x	x	x	x	x	x	x	x	
1.2.1.1 Privilégier l'octroi des aides scolaires/bourses et la dotation de fournitures aux filles en difficultés.		x	x	x	x	x	x	x	
1.2.1.3 Créer des clubs scolaires des filles et des cellules d'écoute pour lutter contre toutes formes de violences basées sur le genre et les grossesses précoces	x	x	x	x	x	x	x	x	
1.2.1.4 Organiser des campagnes d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur toutes formes de violences basées sur le genre, y compris le harcèlement sexuel et les grossesses précoces; de communication pour le changement de comportement (CCC) en milieu scolaire	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1.2.1.5 Mettre en place des mécanismes de feed-back a haute confidentialité pour permettre aux victimes de dénoncer les auteurs des actes subis en milieu scolaire	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1.2.1.6 Sensibiliser les filles sur le VIH/SIDA et les maladies sexuellement transmissibles	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1.2.1.7 Organiser des visites médicales gratuites en faveur des filles	x	x	x	x	x	x	x	x	x
2.1.1.1 Organiser des cours de soutien scolaire pour les filles en difficulté d'apprentissage en dehors des heures de cours	x	x	x	x	x	x	x	x	x
2.1.1.2 Offrir des opportunités d'une école de deuxième chance (formation qualifiante, rescolarisation) aux filles qui n'ont pas pu accéder au système éducatif formel ou qui en ont été prématurément exclues en vue de leur insertion socio-professionnelle	x	x	x	x	x	x	x	x	x

2.2.1.1 Assurer le suivi et l'orientation des meilleures étudiantes par l'octroi des quotas aux établissements à concours et aux bourses nationales et internationales	x	x	x	x	x	x	x	x	x
2.2.1.2 Mettre en place des mesures spécifiques pour stimuler l'intérêt des filles pour les mathématiques, les sciences et les filières technologiques	x	x	x	x	x	x	x	x	x
3.1.1.1 Mettre en place une cartographie des acteurs intervenant dans la scolarisation des filles	x	x	x	x	x	x	x	x	x
3.1.1.2 Améliorer la collecte des données statistiques sur la scolarisation des filles	x	x	x	x	x	x	x	x	x
3.1.1.3 Actualiser et - mettre en application les textes juridiques y afférent	x	x	x	x	x	x	x	x	x
3.1.2.1 Mettre en place l'organe de coordination du réseau national d'éducation des filles	x								
3.1.2.2 Appuyer la mise en œuvre des activités planifiées de la stratégie nationale de scolarisation des filles	x	x	x	x	x	x	x	x	x

## **ANNEXES**

## **Annexe 1 : Liste des documents consultés**

- Analyse de la situation des enfants et des femmes au Congo – 2013: Selon l’approche basée sur les droits humains, le genre et l’équité.
- Analyse diagnostique et perspectives genre de la République du Congo, Rapport final et Note stratégique, UNFPA 2015.
- Annuaire statistiques 2014-2015 du Ministère de l’enseignement primaire, secondaire et de l’alphabétisation.
- Annuaire statistiques 2014-2015 du Ministère de l’enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l’emploi.
- Annuaire statistiques 2014-2015 du Ministère de l’enseignement supérieur.
- Charlotte SEDEL : les freins institutionnels et politiques à la scolarisation des filles. Rapport de synthèse dans huit pays (Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo, République du Congo), Unicef 2015.
- Constitution de la République du Congo 2015.
- Enquête à indicateurs multiples (MICS – Congo 2015).
- Epiphany M. HOUMEY EKLU KOEVANU, Consultante internationale, Carmel MATOKO : Analyse diagnostique des actions et perspectives genre en République du Congo. Note stratégique 2015.
- Evaluation du Plan d’action 2009-2013 de mise en œuvre de la Politique Nationale Genre.
- Enquête à indicateurs multiples (MICS – 2015).
- Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA, 2011).
- Plan d’action de mise en œuvre de la stratégie d’éducation des filles, février 2014
- Politique nationale Genre 2009-2013.
- Politique nationale Genre 2017-2021.

- Stratégie nationale d'éducation des filles, aout 2010
- Stratégie sectorielle de l'éducation 2015-2025.



## **Annexe 2 : Liste de personnes ayant contribué à l'élaboration du document**

- NGOUALA Pierre, Directeur général de l'éducation de base (MEPSA)
- EKA Henri Vital, Inspecteur général de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation (MEPSA)
- TOMBET née TSATSA Marie Françoise, Conseillère à l'éducation de base (MEPSA)
- GANZIAMI Josée, Conseillère à la solidarité et à la mixité sociale (MEPSA)
- MOUTSINGA Marie Louise, Conseillère technique, Point Focal PME (MEPSA)
- PANDI Daniel, Directeur de la coopération (MEPSA)
- WANDO Raphael, Directeur de l'enseignement primaire (MEPSA)
- OKILI BANEYA OTTOU Rosalie Brigitte, Directrice de l'éducation préscolaire (MEPSA)
- HOBIE Muriel, Conseillère des affaires sociales et aux œuvres universitaires (MES)
- TSOKO Véronique, Direction des examens et concours (METPFQE)
- NZINGOULA Gustavine Reine, conseillère à la recherche et à la documentation (MPFIFD)
- KAYA Honorine, Secrétaire générale de la FAWE
- NZINGA ZERE Carine, Représentante des filles autochtones
- OLLOY Achille, Spécialiste Education (UNICEF)

### **Annexe 3 : Liste des graphiques et tableaux**

#### **i) Graphiques**

- Figure 1 : Réussite des filles et des garçons aux examens d'Etat
- Figure 2 : Répartition des filles et des garçons selon les niveaux du système éducatif formel
- Figure 3 : Répartition des filles et de garçons dans l'enseignement technique et professionnel
- Figure 4 : Nombre de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur selon le sexe et le type de baccalauréat.

#### **ii) Tableaux**

- Tableau n°1: Répartition des effectifs des apprenants selon les niveaux du système éducatif
- Tableau n°2: Effectifs des apprenants dans le système éducatif non-formel
- Tableau n°3 : Fréquentation de l'école primaire et enfants hors de l'école
- Tableau n°4 : Fréquentation de l'école secondaire et enfants non scolarisés
- Tableau n°5 : Axes d'intervention, des objectifs, des résultats opérationnels et des activités
- Tableau n°6 : Indicateurs de suivi des résultats
- Tableau n°7 : Coût de mise en œuvre de la stratégie nationale de scolarisation des filles
- Tableau n°8 : Coût par phase de mise en œuvre de la stratégie nationale de scolarisation des filles
- Tableau n°9 : Plan d'action de mise en œuvre de la stratégie nationale de scolarisation des filles

- Tableau n°10 : Chronogramme de mise en œuvre de la stratégie nationale de scolarisation des filles

#### **Annexe 4 : Objectifs du développement durable (ODD) 4 « Education de qualité »**

**L'ODD 4 « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » préconise l'atteinte de sous-objectifs suivants :**

4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.

4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.

4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable :

4.a Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin

et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous ;

4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement ;

4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.